

RAPPORT FINANCIER

- 32** • Rapport de gestion
- 46** • Bilan consolidé
- 48** • Hors-bilan consolidé
- 49** • Compte de résultat consolidé
- 50** • Liste des sociétés consolidées
- 52** • Annexes aux états financiers consolidés
- 80** • Comptes sociaux
- 84** • Rapports des Commissaires aux comptes
- 86** • Projet de résolutions

Environnement économique et financier

L'environnement économique et financier mondial en 2004 a principalement été caractérisé par un contexte politique dominé par les élections présidentielles aux États-Unis et une situation toujours incertaine en Irak, une flambée des prix des matières premières, notamment pétrolières et métallurgiques, et une forte dépréciation du dollar par rapport à l'euro.

Dans ce contexte général, la reprise européenne entamée à la mi-2003 a marqué le pas dès le troisième trimestre 2004, la croissance au sein du bloc des Douze de la zone euro s'élevant à 1,8 % sur l'ensemble de l'année avec, pour les principaux pays, des taux allant de 1,7 % pour l'Italie à 3,6 % pour l'Espagne en passant par 2 % pour l'Allemagne.

En France, le ralentissement n'est apparu qu'au dernier trimestre, et, après une faible progression en 2003 (+ 0,6 %), la croissance s'est élevée à 2,3 % pour l'ensemble de l'année 2004. Dans le même temps, les dépenses des ménages en produits manufacturés augmentaient de 4,4 % (contre 0,7 % en 2003), soit plus rapidement que le pouvoir d'achat (+ 1,5 %), la consommation ayant été soutenue par des mesures fiscales ponctuelles : déductibilité d'intérêt, donation, déblocage d'épargne salariale (7 milliards d'euros ont été débloqués par anticipation).

Les taux se sont maintenus à des niveaux très bas tout au long de l'année, tandis que le taux directeur de la Banque Centrale Européenne restait inchangé à 2 %.

Dans ce contexte de consommation soutenue et de taux bas, les crédits à la consommation distribués par les établissements spécialisés, en hausse de 4,6 %, ont connu une progression comparable à celle des dépenses en produits d'équipement des ménages.

L'activité de Sofinco

Dans cet environnement de bonne tenue de la consommation, due pour partie à une baisse de l'épargne, la production du Groupe pour 2004 a atteint 5 313 M€ en France, en hausse de 23 % sur 2004, cette forte évolution étant due à la fois à la croissance organique et à l'absorption de Finalion. Dans le même temps, la production à l'international s'est élevée à 5 590 M€, en progression de 34 %.

Au cours de l'année 2004, Sofinco s'est dotée d'une nouvelle organisation afin de répondre aux attentes du groupe Crédit Agricole en matière de développement du crédit à la consommation, en exerçant des activités pour compte propre et de partenariat, tant en France qu'à l'international.

L'ensemble des filiales crédit à la consommation de Crédit Agricole SA ayant été regroupé au sein du Pôle services financiers spécialisés du groupe, il a été procédé à la fusion entre Finalion, issue du groupe du Crédit Lyonnais, et Sofinco, la société Sofinco ayant absorbé la société Finalion le 31 mars 2004.

À l'issue de cette opération, a été mise en place une nouvelle organisation fondée sur trois grands ensembles dirigés par autant de Directeurs Généraux Adjointes : l'ensemble des activités commerciales France ; l'ensemble des activités internationales ; l'ensemble finances et opérations. Dans le même temps, l'entreprise a procédé à une réorganisation de ses réseaux Équipement de la Maison et Viixel (activité automobile).

À fin 2004, les opérations de fusion sont entièrement terminées, la nouvelle organisation est totalement opérationnelle et les réalisations de synergies réalisées sont en avance sur le calendrier prévisionnel.

Activité France

ÉQUIPEMENT DE LA MAISON

Dans un marché de la consommation des produits manufacturés en hausse de 4,4 %, les financements de l'Équipement de la Maison ont progressé de 22,7 % en 2004, grâce notamment à la reprise de l'activité de Finalion.

Parmi les marchés en fort développement, on relève :

La haute technologie, avec une progression très importante, cette année encore, du partenariat Apple et la construction d'une nouvelle offre avec NEC-Packard Bell.

Les loisirs, sur lequel Sofinco poursuit sa croissance dans le financement des instruments de musique (+ 20 %) et accroît ses parts de marché. À noter, sur ce secteur, les très belles performances du partenariat avec Yamaha Musique et la signature de nouveaux accords comme les Maîtres du Piano.

Le meuble et la cuisine : Sofinco y poursuit ses très bons résultats en ameublement avec une progression de 10 % sur un marché qui progresse de 3,1 % (source IPEA). Il est à noter le développement des nouveaux accords avec le groupe Roche Bobois International sur les enseignes Roche Bobois et Maison Coloniale. Sofinco renforce également ses positions avec ses partenaires historiques comme Mobilier de France, l'UCEM, le groupe Roset ou de nouvelles enseignes comme Story, spécialiste dans le jeune habitat. Dans la cuisine, le travail réalisé depuis plusieurs années permet à Sofinco de conforter ses positions chez les grands acteurs de la profession (Cuisines Schmidt, Mobaipa et Hygena) et de signer un nouvel accord avec Cuisines Plus.

Les services, marché sur lequel Sofinco progresse de 41 % avec des performances importantes chez le leader mondial des cours d'anglais, Wall Street Institute, et dans le crédit locataire, avec Foncia.

L'année a été également marquée par le travail réalisé pour enrichir notre offre commerciale de deux nouveaux produits qui s'inscrivent dans la stratégie à moyen terme de l'Équipement de la Maison : la carte privative et l'offre Internet circuit long.

En 2004, Sofinco a par ailleurs procédé au renforcement de ses outils de communication au service du commerce. Ainsi, quatre campagnes nationales sont mises à disposition des adhérents pour leur permettre d'animer le financement dans leurs points de vente et auprès de leurs équipes commerciales. Une nouvelle PLV a été réalisée : plus moderne, mieux adaptée, elle est le relais de la communication crédit dans le magasin.

AUTOMOBILE

Les trois marchés regroupés dans la nouvelle Direction de l'Automobile, en progression globale de 20 %, ont connu pendant l'année 2004 des évolutions diverses :

L'automobile : en hausse de 10 % (stable hors incidences Finalion et Réunibail) sur un marché national en très faible progression (immatriculations à + 0,2 %), avec des variations mensuelles fortement contrastées ;

La moto : avec une production égale à celle de 2003 sur un marché national qui progresse en nombre d'immatriculation (+ 3 %), mais régresse en valeur du fait du glissement de la clientèle vers des cylindrées plus petites (125 cm³) ;

Le camping-car : en très forte hausse (304 %), en dépit du ralentissement de la croissance sur ce marché (+ 3,7 % contre une croissance à 2 chiffres jusqu'en 2002), du fait principalement de l'apport de Finalion.

L'activité a été marquée par la fusion avec Finalion en avril 2004. La nouvelle entité devient ainsi numéro 2 des financeurs indépendants sur le marché de l'auto et numéro 1 absolu sur le marché du camping-car.

Les objectifs 2004 cumulés des deux entités ont été atteints à 95 % en fin d'année en volume, mais à 106 % en objectif de marge financière. Ce résultat, favorisé par le niveau bas des taux de refinancement, a permis d'assurer une reprise raisonnée du fonds de commerce de Finalion, en privilégiant les aspects qualitatifs. Le niveau de risque a notamment continué à s'améliorer de façon sensible.

Les opérations de fusion ont été accompagnées d'une réorganisation complète du réseau Viaxel, organisé maintenant en 3 Directions Commerciales de Région, et 11 Directions de Groupe Commercial.

Les process de commercialisation ont été révisés et un nouvel outil Internet (Canal Viaxel) d'étude et de transmission des dossiers sur le point de vente, mis en place en avril, a permis d'améliorer la productivité et la qualité relationnelle des agences.

La rapidité de mise en œuvre de ces travaux a permis de relancer les négociations et les prospections d'apporteurs nouveaux, dans les délais pour préparer 2005 dans les meilleures conditions.

CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

Après une très bonne année 2003, l'exercice 2004 se caractérise par un niveau d'activité soutenu, avec cependant 3 périodes : un début d'année assez difficile, puis un très fort niveau entre mars et août, et un ralentissement à partir de septembre 2004.

Dans ce contexte, les résultats sont très satisfaisants, tant en termes de production, de risque, de marges que d'encours.

L'évolution de l'activité globale devrait se situer au-dessus de celle du secteur, avec, pour le revolving, une progression double de celle du marché. L'activité prêt bancaire se situe dans l'objectif fixé.

L'optimisation du réseau s'est poursuivie en 2004 avec la mise aux nouvelles normes des agences

de Reims, Versailles et Bastia, ainsi que les déménagements des deux Centres de Relation Clientèle de Nantes et Strasbourg.

PARTENARIATS

Partenariat Crédit Agricole

Le Crédit Agricole a souhaité la mise en place d'une nouvelle organisation avec Sofinco, l'objectif étant d'accélérer le développement de l'activité du crédit à la consommation. Cette organisation vise, sous l'égide de Crédit Agricole SA, à favoriser une meilleure utilisation des expertises de Sofinco, en relation avec les Caisses régionales. Cette nouvelle structure, intégralement dédiée au partenariat, voit notamment la création d'une équipe de délégués régionaux chargés de la relation avec les Caisses régionales.

Toutes les Caisses régionales commercialisent désormais le produit Open (revolving) ; vingt Caisses régionales ont adopté TEMA (crédit amortissable auto).

Partenariat Crédit Lyonnais

L'événement majeur de l'année a été, au travers de la fusion Finalion/Sofinco, l'intégration du « Pôle Conso Crédit Lyonnais » au sein de l'entreprise.

2004 a été marquée par le lancement de trois grands projets : la migration de la gestion des sinistres assurance revolving de Cardif vers Predica qui sera effective le 1er juillet 2005 ; le développement de l'offre Internet ; une relance du produit Libre Cours (revolving).

Partenariats institutionnels et grande distribution

L'activité partenariats a connu en 2004 des changements structurels importants :

- une équipe marketing dédiée ainsi que les plateaux clients et points de vente ont été intégrés au pôle, permettant ainsi une meilleure cohérence d'action et une meilleure réactivité vis-à-vis des partenaires ;
- les plateaux clients et points de vente ont été restructurés, les statuts des personnels ayant été révisés afin de mieux adapter les ressources aux besoins de service des partenaires ;
- le département grands comptes de Finalion a été rattaché au pôle partenariats lors de la fusion avec Sofinco, étoffant ainsi la palette des partenaires.

La performance a de nouveau été au rendez-vous puisque la production a crû d'un peu plus de 10 % à périmètre constant (17 % en tenant compte des grands comptes Finalion), et la contribution de l'activité aux résultats Sofinco a été en ligne avec les attentes.

Partenariats institutionnels : les partenariats assurance ont connu une très bonne croissance, en particulier GMF et Banque AGF.

Les événements majeurs de l'année ont été les suivants :

- renégociation et prolongation des partenariats GMF et Azur ;
- prolongation de 3 ans de la durée du partenariat avec BAGF, avec transfert chez Sofinco du processus d'étude ;
- intégration des partenaires Finalion Assurance Moto Verte et Socrif, ce dernier suite à un appel d'offres remporté par Sofinco ;
- accord du Crédit Social des Fonctionnaires pour étendre le partenariat au prêt bancaire.

Partenariats distribution : l'activité a connu une croissance de 12 %, en grande partie due à la distribution de prêts bancaires pour la première fois dans les hypermarchés Cora. La composante revolving de l'activité a été stable, dans un contexte de marge rendu difficile par l'érosion régulière du taux de l'usure. Les activités de crédit de Castorama et Darty, jusqu'à présent réunies au sein de la société financière Crealfi, ont été scindées et logées dans des sociétés financières indépendantes.

INTERNET

Pour la 4^e année consécutive, le canal Internet a continué sa progression en 2004 : près de 5 millions de visites et plus de 300 000 demandes de prêt ont été effectuées sur le site sofinco.fr.

Cette progression s'inscrit dans un contexte favorable comme l'augmentation continue du nombre d'internautes et, notamment, la progression du haut débit, qui favorisent l'utilisation du web, mais est due également à des facteurs internes comme la poursuite de l'optimisation de l'investissement publicitaire Internet, une image de marque dorénavant acquise sur ce nouveau média par Sofinco et la fiabilité permanente de nos process on-line.

L'activité Internet pour le compte des partenaires Banque Assurances - Grande distribution a vu son périmètre s'élargir avec le lancement de sites pour GMF et la Samaritaine, ce qui porte à huit le nombre de partenaires gérés via Internet.

De plus, Sofinco dispose maintenant, dans le cadre de son activité Équipement de la Maison, d'une offre Internet dédiée au e-commerce, le premier partenaire à en bénéficier fin 2004 ayant été Apple store.

MARKETING

Sur un marché du crédit à la maturité maintenant bien établie, le marketing de Sofinco a dû faire face à une concurrence de plus en plus rude des autres acteurs de ce marché, tout en intégrant des contraintes juridiques et réglementaires sans cesse en évolution.

Cet environnement a conduit à faire évoluer le plan marketing vers plus de réactivité et à adapter les process de mise en œuvre des campagnes dans le sens d'une plus grande souplesse, notamment en marketing direct.

Parmi les faits marquants, on notera :

- le développement d'opérations personnalisées liées aux événements de la vie du client ou à son activité chez Sofinco (anniversaires, fins de prêts...) ;
- en acquisition de nouveaux clients, l'application systématique d'arbitrages budgétaires pour optimiser le choix des sources utilisées (presse, télévision, fichiers externes, imprimés sans adresse) en tenant compte des résultats les plus récents.

À côté de cet aspect opérationnel, un certain nombre de grands chantiers ont été lancés et sont entrés ou vont bientôt entrer dans un plan de mise en œuvre. Ils concernent toutes les dimensions du marketing :

- la dimension produit, avec une offre nautisme et une nouvelle offre carte privative ;
- la dimension gestion de la relation client, avec une refonte des process devant conduire à une meilleure appréhension de la gestion multicanal, et à une optimisation de l'efficacité commerciale à chaque point de contact avec les clients ;
- la dimension rentabilité, avec une réflexion globale sur les grilles tarifaires ;
- la dimension outil avec l'installation d'une nouvelle plateforme décisionnelle permettant de profiter des dernières technologies en matière de systèmes d'information et de gestion de la relation client.

QUALITÉ

En matière de politique qualité, l'année 2004 se caractérise par plusieurs événements marquants :

- la réorganisation intervenue au premier semestre 2004 au sein de l'entreprise a rattaché le Département "Politique Qualité" au sein de la Direction Générale Adjointe "Activités France". Ainsi, la Qualité s'est rapprochée des différents réseaux Sofinco, Viaxel, Grande Distribution et Bancassurance, mais aussi des entités marketing et commerciales du siège ;
- depuis le 1^{er} janvier 2004, un nouveau dispositif, très complet, de mesure de la satisfaction clients et apporteurs d'affaires a été mis en place sur l'ensemble des marchés ;
- en juin 2004, Sofinco a obtenu le maintien de la certification ISO 9001 version 2000 pour l'activité Grande Distribution et l'extension de cette certification à l'activité des Partenaires Institutionnels de la Bancassurance en France (hors Crédit Agricole et Crédit Lyonnais).

International

Dans un contexte de légère reprise économique, l'année 2004 a été principalement consacrée, d'une part, au développement et, d'autre part, au renforcement de l'animation et des échanges entre filiales.

Les filiales internationales ont réalisé une année 2004 très satisfaisante : la production nouvelle s'établit ainsi à près de 5,6 milliards d'euros, en progression de 34 % sur 2003. Les encours à l'international représentent près de 8 milliards d'euros. Au-delà du développement naturel de l'activité, plusieurs accords importants sont intervenus :

- lancement du partenariat avec Carrefour en Italie ;
- rachat par Wafasalaf de la société Crédor, confortant ainsi sa position de leader sur le marché marocain ;
- signature par Wafasalaf d'accords de gestion avec la Banque Commerciale du Maroc d'une part, et avec le Crédit du Maroc d'autre part ;
- rachat des 15 % de capital détenus par Banco Espirito Santo dans Credibom ;
- signature d'un accord avec BCP prévoyant le rachat par Credibom de l'activité EM Partenariats de BCP.

L'année aura également été consacrée à la création de "clubs métiers" permettant aux experts des différentes filiales d'échanger entre eux sur les meilleures pratiques, renforçant ainsi les savoir-faire de chaque société. Les grands projets réglementaires (Bâle II, IFRS...) ont également fait l'objet d'une attention particulière au sein des différentes filiales.

Enfin, des contacts sont en cours afin de poursuivre notre implantation dans de nouveaux pays.

Au total, la contribution des filiales internationales au résultat consolidé du groupe ressort à 43,9 M€, en progression de 93 % sur 2003, et représente 27,5 % du résultat consolidé du groupe.

Opérations et finances

EXPLOITATION

L'activité de la Direction de l'Exploitation a été centrée en 2004 particulièrement sur :

- l'avancement du projet Plan de Continuité d'Activité à Sofinco, avec la mise en place de solutions de contournement manuelles pour les activités sensibles, de l'organisation de la cellule de crise et la définition et l'équipement de sites de repli utilisateurs ;
- le pilotage de projets réglementaires, avec la mise en œuvre des lois relatives à l'information client (loi de sécurité financière et loi d'initiative économique) et des mesures de réduction d'impôt pour les intérêts des prêts à la consommation ;
- le développement d'un service d'opérateur de traitement et de transmission des flux interbancaires vers le Système Interbancaire de Télécompensation – Sofinco est depuis octobre 2004 le centre de traitement monétique de Finaref ;
- l'acceptation des cartes privatives de Sofinco et de certains partenaires dans les DAB du Crédit Agricole ;
- la mise en place de l'infrastructure GED/WORKFLOW dans deux domaines : celui de l'assurance, avec l'industrialisation du traitement du courrier entrant de la clientèle, une amélioration du traitement des indemnisations sinistres et un accès en temps réel aux archives, et celui de la réédition et de la traçabilité de l'information annuelle aux clients en crédit renouvelable.

PRÉVENTION DU RISQUE

Qualité de la production

Dès la fusion entre Sofinco et Finalion, les systèmes d'acceptation de Sofinco, scores et règles, ont été appliqués avec succès à la nouvelle production issue du fonds de commerce de Finalion qui génère aujourd'hui un niveau de risque identique à celui de Sofinco.

La production de crédit de l'année 2004 est d'excellente qualité en termes de risque. Les indicateurs de risque à chaud s'améliorent de 15 % par rapport à l'année 2003 qui était déjà en progrès de 12 % sur 2002.

Cette amélioration du risque à chaud est particulièrement marquée sur les marchés "Équipement de la maison" (circuit long), "Clientèle des particuliers" (circuit court) et "Automobile" (circuit long).

Coût du risque prescripteurs

Pour la quatrième année consécutive, le coût du risque des engagements auprès de nos prescripteurs, principalement des concessionnaires automobiles, reste à un niveau maîtrisé de l'ordre de 1 % du montant de l'encours.

Support au développement commercial

Un nouveau score de comportement client a été développé pour les activités comptes propres. Ce score, plus performant, permet d'augmenter le potentiel de clients acceptés. Il sera entre autres utilisé pour les ventes croisées, les augmentations de capital et les ventes en rebond commercial. Des tests sont également menés sur des dispositifs marketing et d'acceptation innovants permettant d'accéder à une clientèle habituellement refusée ou peu intéressée.

Projet Bâle II

L'année 2004 a permis de construire le système d'information dédié Bâle II Risque de Crédit. Une notation des encours pour les activités en France et en Italie est effective depuis fin 2004. Le projet se poursuit sur 2005 par la finalisation de l'outil de pilotage, par la déclinaison du projet dans les autres filiales internationales et par la structuration du projet pour les Piliers II et III. Le projet couvre toutes les filiales internationales du Groupe Sofinco ainsi que les besoins de ses partenaires, notamment le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais.

TRAITEMENT DU RISQUE

La Direction du Traitement du risque a globalement réalisé ses objectifs de récupération de créances impayées sur l'ensemble des produits de l'entreprise.

À fin octobre 2004, avant la reprise des encours Finalion, les portefeuilles des dossiers en recouvrement sont restés stables, alors que le niveau des portefeuilles contentieux présentait une baisse sensible. À fin décembre 2004, les portefeuilles ont évolué consécutivement à l'intégration des dossiers issus de la reprise Finalion dans le périmètre Sofinco.

Les taux de passage en perte ont été maintenus dans les objectifs fixés.

L'exercice 2004 a été marqué par plusieurs événements majeurs :

- la généralisation, en mars, des nouveaux process de traitement du recouvrement amiable, sur l'ensemble des produits revolving traités pour le compte de Sofinco ;
- la reprise des encours et l'intégration des collaborateurs issus du rapprochement avec Finalion.

Enfin, la mise en place d'indicateurs spécifiques permettra de suivre l'évolution des impacts de la loi sur la procédure de rétablissement personnel, afin d'en mesurer les éventuels effets sur la charge du risque.

SYSTÈMES D'INFORMATION

L'année 2004 a été caractérisée par :

- la mise en place d'un nombre élevé de projets majeurs, avec en particulier le projet de fusion avec Finalion ;
- une structuration renforcée des équipes de développement et de la sécurité informatique ;
- la création d'une entité dédiée aux activités internationales ;
- l'hébergement des équipements informatiques du crédit-bail ;
- les premières externalisations d'activités au niveau de l'éditique avec Inforsud.

Les projets majeurs :

- le rapprochement Finalion-Sofinco, en particulier la réorganisation des réseaux circuit long (Équipement de la Maison, Viaxel, Finalion), et la reprise des encours ;
- le projet Bâle II, avec
 - le volet crédit : déploiement des concepts Bâle II dans l'ensemble des chaînes de gestion,
 - la création d'un entrepôt de données pour l'historisation des données Sofinco, Crédit Agricole et Crédit Lyonnais ;
- la généralisation de la modernisation du recouvrement aux 50 % restant du portefeuille revolving du circuit-court Sofinco ;
- la généralisation du poste de vente circuit-long (PVCL) ;
- la finalisation des opérations de changement de chef de file avec l'extension au traitement des images chèques "aller" en mars 2004 ;
- dans le cadre du chantier Risques Opérationnels de Bâle II, l'alignement des plans de reprise d'activités informatiques sur les plans de continuité d'activités.

La capacité et la disponibilité des outils de production

Outre l'augmentation de la puissance des centres de traitement et de stockage, des actions d'amélioration techniques d'envergure ont été menées :

- Sofinco a décidé de franchir un pas important sur la sécurisation de ses postes nomades. L'ensemble a été changé par du matériel neuf disposant de dispositifs de sécurité importants (lecteur de carte à puce, protection cryptographique contre le vol d'informations, antivirus, sauvegarde centralisée des documents).
- Des actions sont en cours pour doter le système d'information de Sofinco de fondations sécurisées :
 - remplacement de l'ensemble du réseau informatique fédérateur pour améliorer sa fiabilité et le doter de fonctionnalités de sécurité. Ce nouveau réseau offrira notamment des zones de sensibilité différente permettant de protéger les activités et les informations sensibles de Sofinco ;
 - renouvellement du modèle de gestion du parc informatique pour pallier les risques liés aux postes utilisateurs, le principal risque étant aujourd'hui dû aux virus informatiques ;
 - migration contrôlée des applications Internet vers une nouvelle plate-forme sécurisée offrant des mécanismes récents de protection et de surveillance.
- Le lancement d'une démarche ITIL afin :
 - d'aligner les services liés aux technologies de l'information avec les besoins des métiers de l'entreprise et de ses clients ;
 - d'améliorer la qualité des services liés aux technologies de l'information ;
 - de réduire à long terme les coûts liés aux prestations de services.

L'éditique

L'éditique a fondamentalement évolué en 2004 en terme de volume. Cette augmentation a été gérée en externalisant en partie vers Inforsud (groupe Crédit Agricole) l'édition des relevés. Ce début d'externalisation ouvre la voie à un éventuel back-up en cas d'interruption du processus chez Sofinco.

Consolidation SFS

L'année 2004 a été marquée par les travaux d'hébergement des équipements informatiques du crédit-bail. Des réflexions sont en cours pour d'autres entités de SFS.

FINANCES

L'année 2004, première année du plan à moyen terme défini en 2003, a conduit la Direction Financière à renforcer son rôle de support aux activités opérationnelles de Sofinco et à développer la qualité de sa gestion financière.

La fusion avec Finalion a permis l'arrivée de nouveaux collaborateurs et de nouvelles compétences, et nécessité des travaux spécifiques d'intégration dans les différentes activités (comptabilité, trésorerie et refinancement, contrôle de gestion) : ces travaux sont totalement achevés fin 2004 et permettent un pilotage entièrement unifié en 2005, dégageant les synergies prévues lors de la fusion.

La Direction Financière a par ailleurs piloté ou apporté sa contribution à des projets d'envergure concernant Sofinco : préparation de la réglementation "Bâle II", échanges avec Finaref, structures juridiques des partenariats.

Le département comptable a piloté la préparation du passage au référentiel comptable IAS/IFRS pour le groupe Sofinco, en France et à l'international. Dans un objectif de sécurité et de qualité, il a amélioré et systématisé la documentation comptable, ainsi que l'harmonisation des méthodes comptables des entités françaises et internationales pour l'établissement des comptes consolidés. Ces chantiers seront poursuivis en 2005. Par ailleurs, un projet transversal de réduction importante des délais de production des comptes sociaux et consolidés a été lancé en 2004, pour un aboutissement complet en 2006. Les outils, modèles et bases de données du Contrôle de Gestion, régulièrement améliorés, ont permis un reporting plus précis, le suivi du plan à moyen terme établi en 2003 et des conséquences de la fusion avec Finalion, ainsi qu'un appui renforcé aux actions commerciales.

Dans sa gestion financière, Sofinco a renforcé et rafraîchi ses fonds propres au cours de l'année 2004 par :

- une augmentation de capital de 59,8 M€ en avril ;
- l'émission de 50 M€ de titres super subordonnés en février ;
- la mise en place de 55 M€ de dépôts subordonnés à durée indéterminée en juin ;
- la mise en place de 65 M€ de dépôts subordonnés à terme en juin ;
- le renouvellement de 100 M€ de dépôts subordonnés à terme en juillet.

Par ailleurs, la société a, conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration, procédé en septembre à l'émission d'un emprunt obligataire de 200 M€. La gestion des opérations de trésorerie, de refinancement et de l'actif/passif du groupe Sofinco (France et International) a poursuivi ses évolutions vers plus de

centralisation, tant dans les méthodes et outils que dans les flux financiers : plus de 4,2 milliards d'euros sont prêtés par Sofinco à ses filiales et participations hors de France. La part du refinancement assuré par le Crédit Agricole dépasse à fin 2004 les 57 %, et représente 7,5 milliards d'euros.

La notation de Sofinco a été renouvelée dans les mêmes conditions, c'est-à-dire AA et F1+ pour Fitch Ratings, et AA- et A1+ pour Standard & Poor's.

Autres fonctions supports

RESSOURCES HUMAINES

L'année 2004 a été marquée par les travaux de rapprochement et a mobilisé les équipes Ressources Humaines de Sofinco et Finalion, qui ont ainsi appris à mieux se connaître et à mutualiser leurs compétences.

Un comparatif exhaustif de l'ensemble des statuts Sofinco et Finalion a été réalisé et a permis la négociation de l'accord d'adaptation en mars 2004, suivi de la présentation du plan de sauvegarde de l'emploi Sofinco au comité d'entreprise en mai et juin 2004, sur les bases de l'accord emploi négocié au niveau du Groupe Crédit Agricole SA.

Étroitement impliquée dans la mise en œuvre des transferts d'activités, la Direction des Ressources Humaines a développé une méthodologie de gestion et de suivi individuel pour répondre au mieux aux situations personnelles liées aux déménagements d'unités. Ainsi, l'espace échange, créé lors du rapprochement et dont l'activité se poursuit aujourd'hui sur la gestion classique des mobilités, a permis de proposer de nombreuses solutions de repositionnement aux collaborateurs.

Pour favoriser l'intégration de nos nouveaux collaborateurs, les Ressources Humaines ont mis en place un programme complet de formation, notamment pour les réseaux commerciaux et risque, allant de la présentation de l'entreprise aux formations techniques métiers, soit environ 300 collaborateurs formés.

Outre l'intégration des 450 collaborateurs de Finalion, les mobilités Groupe ont également connu une évolution significative sur 2004 avec près de 60 mutations intragroupe, dont 60 % au sein du Crédit Lyonnais, 20 % au sein du pôle SFS et 20 % au sein du groupe Crédit Agricole SA.

En parallèle de ce chantier, les dispositifs de gestion des compétences (entretiens annuels d'appréciation, cartographie des métiers, référentiel de compétences, parcours professionnels...) ont été progressivement mis à jour en intégrant les évolutions de structures et de métiers.

AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE

Contrôle interne

Le plan de contrôle interne 2004 s'est réalisé conformément aux prévisions avec des priorités données aux fonctions de back-office et à l'international. Sofinco dispose désormais d'une cartographie des risques complète qui lui permet de cibler précisément les secteurs à auditer et de planifier sur plusieurs années les interventions des équipes de contrôle. De même, le suivi des recommandations est entièrement automatisé, ce qui garantit l'exhaustivité du traitement et renforce l'efficacité. Enfin, l'architecture des contrôles de premier et second niveaux a été terminée : l'ensemble des réseaux commerciaux et risque est désormais couvert.

Conformité et déontologie

2004 a vu le lancement du Plan Renforcé de Contrôle de la Conformité engagé sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole. Le dispositif s'articule autour de trois axes : une organisation qui a vocation à piloter la gestion de la conformité (compliance), un recueil de procédures et un plan de formation à destination de l'ensemble des collaborateurs.

Sécurité financière

Les aspects sécuritaires et réglementaires ont fait l'objet d'une attention particulière. Le dispositif de lutte contre la fraude au crédit a été renforcé : piste d'audit formalisée, amélioration de la connaissance du client, développement de requêtes informatiques permettant la détection d'incidents à risque.

COMMUNICATION

Pour l'interne, l'équipe du pôle communication a focalisé son action au premier semestre sur la fusion avec Finalion avec, en particulier, la création de suppléments à Horizons, conçus pour faire connaître les principales phases du chantier. Organisée mi-mai, une convention a permis de regrouper les cadres de la nouvelle Sofinco et de leur présenter les axes autour desquels se bâtira l'ambition stratégique de l'entreprise. Au second semestre, l'effort a porté sur l'adaptation de l'intranet à la nouvelle organisation de l'entreprise et le travail à mener avec les informaticiens pour la mise en place technique du projet début 2005. Dans le domaine du hors-média, l'année a permis la concrétisation de la première phase du chantier ouvert pour renforcer l'intégration de handicapés dans l'entreprise.

Le groupe Sofinco

L'ÉVOLUTION DES FILIALES

Au cours de l'exercice 2004, la SAS Réunionfinance a cédé à General Electric Capital SAS la totalité de ses parts dans la SAS Réunionbail, après que la SAS Réunionfinance a préalablement cédé à la SAS Réunionbail les parts qu'elle détenait dans la SNC Réunionroute. Depuis cette opération, le groupe Sofinco ne possède plus de participation à la Réunion. Après avoir en 2003 porté sa participation dans Credibom (Portugal) à 85 %, Sofinco a acquis les 15 % restant du capital. En outre, la société Bois Sauvage Nederland, n'ayant ni activité ni participation, a fait l'objet d'une liquidation.

Les résultats des principales sociétés ou groupes opérationnels

LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES DU GROUPE SOFINCO

Sedef SNC (pourcentage de participation : 100 %)

Le montant des financements réalisés par cette société s'élève à 356 M€ en 2004.

Les encours s'établissent à 662 M€ au 31 décembre 2004 contre 636 M€ au 31 décembre 2003.

Le résultat net à la clôture de l'exercice est de 3 441 K€ contre 3 523 K€ en 2003.

Créalfi et Ménafinance

La société Créalfi, renommée Ménafinance, a apporté sa branche d'activité Castorama au 30 décembre 2004, avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2004, à CA Mozaïc SAS, une nouvelle société acquise auprès de Crédit Agricole SA et qui prend le nom de Créalfi.

Ménafinance (ex Créalfi)

(pourcentage de participation : 50 % en partenariat avec Darty)

La production de cette filiale à la clôture de l'exercice 2004 est de 319 M€.

Les encours nets s'élèvent à 252 M€.

Le résultat net au 31 décembre 2004 ressort bénéficiaire de 7 068 K€.

Créalfi (ex CA Mozaïc) (pourcentage de participation : 51 % en partenariat avec Castorama - Kingfisher).

La production de cette filiale à la clôture de l'exercice 2004 est de 133 M€.

Les encours nets s'élèvent à 135 M€.

Le résultat net au 31 décembre 2004 ressort bénéficiaire de 21 K€.

Alsolia (pourcentage de participation : 34 % en partenariat avec Decathlon)

La production a atteint 35 M€ au 31 décembre 2004 contre 30 M€ au 31 décembre 2003.

Les encours nets s'établissent pour 27 M€.

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2004 s'élève à 102 K€.

FILIALES À LA RÉUNION

Réunibail – Réuniroute SNC

Ces deux sociétés ont été cédées courant 2004.

Les résultats financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan

Le total du bilan atteint 16 686 416 K€.

À l'actif, les encours nets des crédits à la clientèle s'élèvent à 14 077 870 K€.

Les encours nets de location avec option d'achat et location longue durée représentent pour leur part 411 100 K€.

Compte de résultat

Le produit net bancaire ressort à 1 219 511 K€, contre 1 046 373 K€ précédemment.

Le résultat net consolidé, part du Groupe, s'établit à 159 414 K€, à rapprocher de 132 222 K€ en 2003.

La contribution de Sofinco à ce résultat consolidé, part du Groupe, ressort à 91 527 K€.

COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le total du bilan atteint 15,05 milliards d'euros contre 11,77 milliards d'euros à la clôture du précédent exercice.

Le résultat net de l'exercice ressort à 96,5 millions d'euros contre 120,8 millions d'euros au 31 décembre 2003.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il sera proposé à l'Assemblée, en application de la loi de finances rectificative pour 2004, de procéder au virement de l'intégralité des sommes portées à la réserve spéciale des plus-values à long terme, soit un montant de 12 388 307,27 €, au poste "Réserve facultative" et de prélever sur ce poste la taxe exceptionnelle correspondante, soit 297 207,68 €, par le crédit du compte report à nouveau.

Compte tenu d'un bénéfice de 96 483 087,90 €, d'un report à nouveau négatif qui, après prise en compte du crédit de 297 207,68 € mentionné ci avant, s'élève à 4 177 602,32 € et d'une réserve légale déjà dotée à hauteur de 10 % du capital social, il est proposé à l'Assemblée d'affecter le bénéfice 2004 comme suit :

- 1) Au report à nouveau : 4 177 602,32 euros
- 2) Au compte "État – impôts dus" : 297 207,68 euros
- 3) Le solde, majoré d'un prélèvement sur la réserve facultative de 50 894 938,60 euros, soit un montant total de 142 903 216,50 euros, au paiement du dividende.

Le dividende par action ressortirait ainsi à 41,50 €.

Les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	2001	2002	2003
Dividende unitaire	32,20 €	29,98 €	35,00 €
Avoir fiscal	16,10 € ⁽¹⁾	14,99 € ⁽¹⁾	17,50 € ⁽¹⁾
Nombre d'actions ouvrant droit au dividende	3 224 339	3 240 028	3 331 632
Distribution totale	103,82 M€	97,13 M€	116,61 M€

⁽¹⁾ Pour les personnes physiques.

AUTRES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Partie ordinaire

Il est proposé de ratifier les nominations, faites à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 mars 2004, aux fonctions d'administrateur de Madame Véronique Flachaire en remplacement de Monsieur Étienne Longin et de Monsieur Jean-Yves Barnavon en remplacement de Monsieur Gérard Bréchet. Il est également proposé de renouveler pour trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, les mandats d'administrateur de Messieurs Barnavon, Chevillotte, Pradel, Thibault et Valroff.

Partie extraordinaire

Afin de renforcer la capacité financière de votre société et de satisfaire aux ratios réglementaires, il est proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 15 millions d'euros, avec maintien (objet de la quatorzième résolution) ou suppression (objet de la quinzième résolution) du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Il a été proposé la possibilité de supprimer le droit préférentiel de souscription par mesure de simplification et compte tenu de la structure actionnariale de la société. Le prix d'émission des actions qui seront émises (quinzième résolution) devra être égal à 739,96 euros. Ce prix a été évalué après application de méthodes classiques d'évaluation (actualisation des cash-flows, comparaison boursière, transactions comparables). La présente autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la décision de l'Assemblée.

De plus, et eu égard aux dispositions de la loi sur l'Épargne Salariale n° 2001-152 du 19 février 2001, il est proposé de déléguer au Conseil tous pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L.225-129 du Code de commerce, afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 1 million d'euros réservée aux salariés de la société adhérant au plan d'épargne d'entreprise ou à celui des sociétés qui sont liées au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la décision de l'Assemblée.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L.443-5, alinéa 3 du Code du travail.

LE PROJET DE CONVERSION AUX NORMES IAS/IFRS AU SEIN DE SOFINCO

L'Union européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes cotées, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n° 1725/2003) portant application des normes comptables internationales (celles en vigueur le 14/09/2002), ainsi que par 5 règlements publiés en 2004 (n° 707/2004, n° 2086/2004, n° 2236/2004, n° 2237/2004, n° 2238/2004) permettant l'adoption d'une version de normes modifiées ainsi que l'adoption de la norme 32 et de la norme 39.

L'ordonnance du ministère des Finances du 20 décembre 2004 (n° 2004-1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole.

Le groupe Sofinco préparera pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 ses états consolidés selon les normes comptables IFRS.

Dans le cadre de la préparation de la transition aux normes IFRS, le groupe Crédit Agricole applique la recommandation émise par le Comité des Régulateurs de Valeurs Mobilières (CESR) le 30 décembre 2003, et reprise par la recommandation AMF.

Cette recommandation formule les conditions dans lesquelles les sociétés soumises communiquent leurs informations financières pendant la période de transition, sachant que le référentiel applicable aux comptes de l'exercice 2005, sera celui sera en vigueur au 31 décembre 2005.

Sofinco est impacté par la norme IAS 39 sur un grand nombre de ses activités. Certains points de cette norme ont suscité des débats techniques importants, qui n'ont à ce jour pas trouvé de solution définitive. Cette situation a amené la Commission européenne à adopter une version partielle de la norme 39 le 19 novembre 2004. Les travaux qui se poursuivent au niveau des instances européennes doivent aboutir à un texte révisé dans le courant de l'année 2005.

Considérant ces points et compte tenu des impacts à la fois sur l'organisation et les process et sur la présentation financière de l'arrêté des comptes de 2004, Sofinco considère que la communication d'informations quantitatives à ce stade ne serait pas faite dans des conditions d'exhaustivité suffisante au regard des exigences du marché et des investisseurs.

C'est pourquoi, le rapport de gestion de l'exercice 2004 fait état d'une mise à jour de l'information relative au projet, et d'une présentation qualitative des impacts par domaine.

L'organisation du projet :

Pour mettre en œuvre cette transition, le groupe Crédit Agricole a mis en place une structure projet permettant de s'assurer que le passage aux nouvelles normes s'effectue au 1^{er} janvier 2005, de façon harmonisée sur l'ensemble des entités concourant aux comptes consolidés du Groupe.

Sofinco a mis en place à son niveau une structure projet dédiée, rattachée au Directeur Financier, qui s'assure de l'avancement du projet et de l'incidence de cette conversion au niveau de ses fonctions opérationnelles.

Ce projet, lancé sur l'année 2003, a été structuré en trois phases : l'analyse normative, les études détaillées, la mise en œuvre. La phase d'analyse normative a permis d'appréhender les principales divergences par rapport aux normes comptables applicables dans le groupe selon le référentiel français, et de prévoir les évolutions nécessaires pour assurer la transition vers le référentiel IAS/IFRS. Ces évolutions sont d'ordre comptable (schémas, règles, référentiels), mais peuvent également être à l'origine d'aménagements dans les outils opérationnels et de reporting comptable ainsi que de modifications dans les processus de gestion et de suivi des activités.

La préparation de Sofinco en 2004

Avancement du projet

Les divergences identifiées en 2003 ont conduit à des travaux de mise en œuvre dans les systèmes qui se sont poursuivis en 2004, notamment au fur et à mesure de la publication des normes définitives et de leur interprétation par le groupe central. La mise en place progressive de l'architecture informatique cible devrait s'achever en 2005.

Guides opératoires par domaine

Les travaux réalisés au sein du groupe Crédit Agricole ont abouti à la réalisation de guides opératoires permettant :

- l'analyse des normes et des divergences avec le référentiel français ;

- l'élaboration de schémas comptables appropriés ;
- la mise en place de modalités pratiques d'application ;
- la quantification de l'impact de la 1^{re} application.

Ces guides, documents de référence pour la mise en œuvre pratique des IAS/IFRS, ont fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de Sofinco. Ils sont complétés au fur et à mesure de l'interprétation des textes et des options retenues par Crédit Agricole SA.

Établissement des informations trimestrielles pro forma en 2004

Sofinco, conformément aux instructions données par le groupe central, a établi au fil des arrêtés trimestriels 2004, des informations pro forma aux normes IAS/IFRS. Ces états ont été élaborés de façon allégée et simplifiée et les impacts de 1^{re} application ont été affinés au fur et à mesure des arrêtés trimestriels. Après les contrôles et validations nécessaires, ces données serviront de comparatif 2004 lors des publications des arrêtés 2005.

Contrôle de la conformité aux normes IAS/IFRS du groupe Crédit Agricole

À la demande de Crédit Agricole SA, une mission contractuelle spécifique a été mise en place avec les Commissaires aux comptes de Sofinco. Ce dispositif, initié en 2004, doit se poursuivre en 2005.

Les travaux demandés aux auditeurs visent à s'assurer :

- du bon degré de préparation de Sofinco et de sa capacité à produire des états comptables conformes aux normes IFRS ;
- de la conformité des principes retenus par Sofinco avec les options retenues par le groupe.

Description des principes retenus par le groupe et modalités d'application

Règles spécifiques de première application (IFRS 1)

La norme IFRS 1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs états financiers selon les nouvelles normes, ceux-ci devant être préparés en appliquant les principes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Réglementairement, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Cependant, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective.

Les choix retenus par le groupe Crédit Agricole concernant les exemptions facultatives sont les suivants :

- regroupements d'entreprises : conformément au choix retenu par le groupe, Sofinco conserve le traitement appliqué aux regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Les goodwill résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation.
- Utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé au moment de la conversion : Sofinco a choisi de ne pas réévaluer ses immobilisations conformément au choix fait par le groupe.
- Avantages au personnel : l'exemption autorisée sur ce sujet n'aura pas d'impact significatif lors de la 1^{re} application du référentiel sur les comptes consolidés de Sofinco compte tenu des règles déjà appliquées dans le groupe (voir ci-dessous le point particulier sur le sujet).
- Instruments financiers composés : dans le cas d'émission d'instruments financiers ayant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, une entité n'est pas obligée d'identifier séparément les valeurs d'origine des deux composantes si la partie dette est nulle à la date de transition. Cette exemption ne doit pas avoir d'impact sur le bilan d'ouverture. Sofinco n'est pas concernée par cette disposition.
- Actifs et passifs de filiales d'entreprises associées ou de co-entreprises : au sein du groupe, l'ensemble des entités appartenant au périmètre de consolidation produit des comptes consolidés en normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les principes de consolidation

Les critères déterminant le caractère significatif ou non d'une participation au vu de sa consolidation sont maintenus au sein de Sofinco lors de la conversion aux normes IAS/IFRS. Le périmètre de consolidation ne doit pas évoluer de façon significative.

Les regroupements d'entreprises

Les écarts d'acquisition : la norme IFRS 3 stipule que les écarts d'acquisition doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et lors d'apparition d'indices de perte de valeur. Ainsi, l'amortissement actuellement pratiqué via

le compte de résultat n'est plus effectué. Les pertes de valeur font l'objet, le cas échéant, d'une provision dotée par le compte de résultat.

Les écarts d'acquisition négatifs non reconnus en IAS font l'objet d'une imputation en capitaux propres lors du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Les écarts d'acquisition négatifs postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont constatés en résultat.

Le traitement des immobilisations

Le groupe Crédit Agricole respecte les principes édictés par le règlement CRC 2002-10 depuis le 1^{er} janvier 2004. Ce texte permet la convergence entre le traitement de l'amortissement et de la dépréciation des immobilisations dans les comptes sociaux en normes françaises et leur traitement dans les comptes consolidés en normes IFRS.

En normes IFRS, la comptabilisation des immobilisations corporelles se fait, comme aujourd'hui, au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Concernant les immobilisations incorporelles, leur comptabilisation se fait au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Les avantages du personnel

Le groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer la recommandation du CNC n° 2003-R.01 pour les comptes individuels des entités du groupe dès l'exercice 2004. Cette recommandation est conforme à la norme IAS 19.

Ce choix permet d'anticiper la convergence des référentiels lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2004 et de ne pas constater d'écart de traitement entre les normes françaises et les normes IAS lors de la conversion.

Conformément aux instructions du groupe, Sofinco n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat.

Le portefeuille titres détenu à l'actif

La classification du portefeuille titres se fait au sein des quatre catégories autorisées par les normes IAS 39. L'enregistrement à l'origine est fait à la juste valeur, frais d'acquisition inclus s'ils sont significatifs.

Les reclassements se font majoritairement selon les principes suivants :

- le portefeuille des "actifs financiers à la juste valeur par résultat" enregistre principalement les titres de transaction actuels selon la terminologie française. Ce portefeuille peut également être utilisé sur option

pour les instruments financiers comportant un dérivé incorporé pour lequel la valorisation séparée est complexe. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat.

- La catégorie des “actifs détenus jusqu’à l’échéance” regroupe essentiellement les anciens titres d’investissement. Ce portefeuille enregistre des titres à taux fixe, non couverts. L’enregistrement dans ce portefeuille se fait sous condition de détention des titres jusqu’à l’échéance. La valeur au bilan comprend le capital restant dû, la part non amortie des surcotes ou décotes et des coûts d’acquisition (le cas échéant). La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du taux d’intérêt effectif (TIE).
- Le portefeuille des “prêts et créances” enregistre les titres à revenus fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif et que l’établissement a l’intention de conserver durablement. La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du TIE.
- Le portefeuille des “actifs disponibles à la vente” est la catégorie par défaut qui intègre notamment les catégories actuelles des titres de l’activité de portefeuille, titres de placement, autres titres détenus à long terme et titres de participations non consolidés. Ces titres sont enregistrés à leur valeur de marché, et les éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe sont enregistrées en résultat selon la méthode du TIE.
- Les variations de juste valeur sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres. Dans le cas de la reconnaissance d’une moins-value latente dans les capitaux propres, celle-ci est inscrite en résultat si la perte de valeur est durable.

Concernant l’évaluation des titres de participation non consolidés, les critères généralement retenus sont le niveau de quote-part de situation nette dans l’entreprise et les perspectives de détention et de rentabilité attendue par le détenteur du titre.

L’activité Crédit

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie “Prêts et créances”. Conformément à la norme IAS 39, l’évaluation initiale est faite à la juste valeur, et la comptabilisation ultérieure est réalisée au coût amorti selon la méthode du TIE (prise en compte de façon

actuarielle des décotes d’origine et des produits et coûts de transaction attribuables à l’opération : étalement au prorata du capital restant dû). En règle générale et sauf exception, les prêts et créances sont réalisés à des conditions de marché.

Selon la norme IAS 39, le provisionnement du risque de crédit est possible sur les seules pertes encourues. Le provisionnement peut être réalisé soit sur base individuelle (généralement le risque est survenu), soit sur base collective (encours sains mais avec existence d’événements permettant l’appréciation du risque). En règle générale, la provision est calculée à partir d’un échéancier des flux futurs estimés en fonction des recouvrements potentiels, et actualisés.

Les provisions sur base individuelle sont constituées dès lors qu’il existe un indice objectif de dépréciation. Les règles de déclenchement de cette provision ne diffèrent pas fondamentalement du risque avéré tel que défini selon les principes français. À compter du 1^{er} janvier 2005, la valeur de recouvrement des flux estimés sera établie sur base actualisée dès les comptes individuels en normes françaises (texte CNC 2002-03). L’application de ce texte permettra de ne pas avoir d’écart de traitement entre les deux référentiels.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 reconnaît deux catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat : cette catégorie regroupera les opérations du portefeuille de transaction actuel selon la terminologie française. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables.
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l’origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti en fonction du TIE.
- Les encours concernés de Sofinco entrent majoritairement dans ce portefeuille.

Les instruments dérivés et la comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont tous enregistrés au bilan en juste valeur, qu’ils soient détenus à des fins de transaction ou qu’ils entrent dans une relation de couverture efficace.

Les variations de juste valeur sont quant à elles enregistrées :

- soit en résultat dans le cas d'opérations de transaction ou de couverture de juste valeur,
- soit en capitaux propres pour le risque couvert en cas de couverture de flux de trésorerie. La partie inefficace de cette couverture est imputée en résultat.

La comptabilité de couverture : les couvertures de juste valeur réduisent le risque de variation de juste valeur d'un instrument à taux fixe causée par des changements de taux d'intérêt (si c'est le risque de taux qui est couvert par exemple).

Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en instruments à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie réduisent le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments à taux variables, par exemple.

Dans le cadre de microcouverture parfaitement adossée (en juste valeur ou en couverture de flux futurs), la documentation des relations de couverture ainsi que la démonstration de l'efficacité est faite à l'origine des opérations. Dans ce cas, l'enregistrement comptable de la variation de valeur du dérivé :

- est inscrit en capitaux propres pour les couvertures de flux futurs de trésorerie ;
- est inscrit en résultat pour les couvertures de juste valeur, et la variation de juste valeur de l'élément couvert est ajustée symétriquement d'un montant identique en résultat.

Dans le cadre de la macrocouverture, Sofinco privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 modifiée (version dite "carve-out").

La documentation de ces relations de couvertures se fait sur la base :

- de la désignation de portefeuilles d'instruments couverts et d'instruments de couverture ;
- d'une position brute d'instruments dérivés (généralement des swaps de taux) ;
- d'échéanciers établis en encours moyen.

L'efficacité des relations de couverture est mesurée de façon prospective et rétrospective.

Les provisions pour risques et charges et le FRBG

La norme IAS 37 sur les provisions et les passifs et actifs éventuels est à mettre en regard du règlement CRC 2000-06 pour analyser les divergences.

Les provisions générales et les FRBG qui ne sont pas justifiés par l'existence d'un risque répondant aux

critères retenus dans les normes IAS sont inscrits en réserves consolidées lors de l'établissement du bilan d'ouverture. Les provisions documentées sont quant à elles inscrites soit en diminution de l'actif (notamment le provisionnement pour risque de crédit) soit deviennent des provisions pour risques et charges.

La présentation des états financiers à partir de 2005

Le groupe Crédit Agricole utilisera les formats préconisés par la recommandation CNC n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004.

INFORMATIONS DIVERSES

Le capital social de la société au 31 décembre 2004 est de 134 294 589 € divisé en 3 443 451 actions de 39 €.

L'augmentation du nombre d'actions constituant le capital social résulte de la création de 17 819 actions nouvelles provenant de l'exercice de stocks options durant l'exercice 2004 et d'une augmentation de capital par émission de 94 000 actions nouvelles, réservée, après suppression du droit préférentiel de souscription, à Crédit Agricole SA.

Les options attribuées par le Conseil d'administration au titre des stocks options et non levées au 31 décembre 2004 sont au nombre de 76 418 et donnent droit au même nombre d'actions.

La liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux est annexée au présent rapport.

Au cours de l'année 2004, la politique menée par Sofinco en matière de risque de marché est restée inchangée. Les risques existants et suivis sont les risques de taux, contrepartie et liquidité. Il n'y a pas de risque de change. Ces risques font l'objet d'une mesure mensuelle et d'un examen approfondi trimestriel avec la Direction Générale dans le cadre des comités de trésorerie au cours desquels les principales orientations de la politique de refinancement sont définies. Les outils de mesure utilisés sont des outils classiques d'impasse projective, d'indicateurs de durée de vie résiduelle, de ratios de couverture et de mesure en gap et en sensibilité. La politique générale poursuivie reste très prudente. Dans la même optique, le risque de contrepartie, issu pour l'essentiel des opérations de hors-bilan, procède d'opérations conclues uniquement avec des établissements de tout premier rang. Enfin le risque de liquidité est géré via une avance permanente.

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

du groupe Sofinco aux 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2004	2003
Opérations interbancaires et assimilées		994 193	998 748
Caisse, banques centrales, CCP		7 277	167 716
Effets publics et valeurs assimilées	4, 4.1 et 4.2	778	732
Créances sur les établissements de crédit	2 et 2.1	986 138	830 300
Opérations avec la clientèle	3, 3.1, 3.2 et 3.3	14 077 870	11 483 750
Opérations de crédit-bail et assimilées	3, 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4	411 100	365 728
Opérations sur titres		231 999	235 324
Obligations et autres titres à revenu fixe	4, 4.1, 4.2 et 4.3	4 998	4 996
Actions et autres titres à revenu variable	4 et 4.1	227 001	230 328
Valeurs immobilisées		222 606	172 052
Participations, parts dans des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	5 et 8	33 525	37 984
Participations, parts dans des entreprises liées mises en équivalence	6	33 994	23 041
Immobilisations corporelles et incorporelles	7 et 8	155 087	111 027
Écarts d'acquisition	11	116 400	101 404
Comptes de régularisation et actifs divers	9	632 248	485 506
Autres actifs		130 703	111 349
Comptes de régularisation		501 545	374 157
TOTAL ACTIF		16 686 416	13 842 512

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2004	2003
Opérations interbancaires et assimilées		9 108 184	7 048 249
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	12	9 108 184	7 048 249
Comptes créditeurs de la clientèle		77 192	63 212
Comptes d'épargne à régime spécial	13, 13.1, et 13.2	13 577	12 236
Autres dettes	13, 13.1, et 13.2	63 615	50 976
Dettes représentées par un titre	14 et 14.1	4 831 960	4 548 944
Comptes de régularisation et passifs divers	15	947 178	783 321
Autres passifs		355 579	312 420
Comptes de régularisation		591 599	470 901
Écarts d'acquisition	11		
Provisions et dettes subordonnées		783 036	608 130
Provisions pour risques et charges	16	64 031	60 901
Dettes subordonnées	17 et 19	719 005	547 229
Fonds pour risques bancaires généraux	19	11 020	12 150
Intérêts minoritaires	18	91 180	80 261
• Dans les réserves		73 387	64 513
• Dans le résultat		17 793	15 748
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	18 et 19	836 666	698 245
Capital souscrit		128 666	110 115
Primes liées au capital		122 599	63 171
Réseves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence		425 987	392 737
Résultat de l'exercice		159 414	132 222
TOTAL PASSIF		16 686 416	13 842 512

HORS-BILAN CONSOLIDÉ

du groupe Sofinco aux 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003

<i>en milliers d'euros</i>	2004	2003
ENGAGEMENTS DONNÉS	7 321 667	6 110 251
Engagements de financement	7 281 751	6 081 649
Engagements en faveur d'établissements de crédit	26 500	41 343
Engagements en faveur de la clientèle	7 255 251	6 040 306
Engagements de garantie	39 916	28 602
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	33 275	21 833
Engagements d'ordre de la clientèle	6 641	6 769
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements donnés		
ENGAGEMENTS REÇUS	15 677	15 102
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	15 677	15 102
Engagements reçus d'établissements de crédit	15 677	15 102
Engagements reçus de la clientèle		

Hors bilan : autres informations.

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 21 et 21.1.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

du groupe Sofinco aux 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2004	2003
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés		893 077	770 265
Intérêts et produits assimilés	22 et 23	1 513 815	1 321 923
Intérêts et charges assimilés	22 et 23	(620 738)	(551 658)
Revenu des titres à revenu variable	23	1 665	427
Commissions nettes	24 et 25	2 406	7 709
Produits nets sur opérations financières		740	(1 180)
Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation	26	214	(1 221)
Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	526	41
Autres produits nets d'exploitation bancaire		321 623	269 152
Produit net bancaire	34	1 219 511	1 046 373
Charges générales d'exploitation	28	(729 758)	(611 211)
Frais de personnel	28.1 et 28.2	(262 959)	(225 079)
Autres frais administratifs	28.3	(466 799)	(386 132)
Dotations aux amortissements		(38 084)	(31 011)
Résultat brut d'exploitation		451 669	404 151
Coût du risque	29	(152 684)	(153 371)
Résultat d'exploitation		298 985	250 780
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	30	(7 361)	1 461
Résultat net sur actifs immobilisés	31	15 942	(4 140)
Résultat courant avant impôt	34	307 566	248 101
Coûts liés au rapprochement	32	(22 392)	(3 690)
Résultat net exceptionnel	33	32	(67)
Impôt sur les bénéfices	34	(100 996)	(90 634)
Amortissements des écarts d'acquisition		(8 133)	(7 309)
Fonds pour risque bancaires généraux		1 130	1 569
Résultat net		177 207	147 970
Intérêts minoritaires		17 793	15 748
Résultat net part du Groupe		159 414	132 222
*Résultat par action en euros		46,83	40,20

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

au 31 décembre 2004

Secteur	Nom de la Société	Siège social	N° Siren du capital (sociétés françaises)	Pourcentage de contrôle 2004 %	Pourcentage d'intérêt	
					2004 %	2003 %
Méthode d'intégration globale						
					Société mère	
(1)	Sofinco	27, rue de la Ville-l'Évêque 75008 PARIS	542 097 522			
(2)	Agos Itafinco	Via Bernina 7 MILANO 20 158, ITALIE		51,00	51,00	51,00
(2)	Credibom	Avenida General Norton de Matos 71°-3 Miraflores 1495 ALGES PORTUGAL		100,00	100,00	85,00
(2)	Credigen Bank	Fenyés Adolfút, 6-8 1036, BUDAPEST HONGRIE		100,00	100,00	100,00
(2)	Creditplus	Augustenstrasse, 7 70178 STUTTGART ALLEMAGNE		100,00	100,00	100,00
(5)	EDA	27, rue de la Ville-l'Évêque 75008 PARIS	316 136 506	99,98	99,98	99,98
(3)	Réunifinance	Rue du Bois Sauvage 91000 ÉVRY	333 297 893	100,00	100,00	100,00
(1)	Ribank	Kuifmees 50 3435 RG NIEUWEGEIN PAYS-BAS		100,00	100,00	100,00
(4)	SCI du Bois Sauvage	27, rue de la Ville-l'Évêque 75008 PARIS	316 642 891	100,00	100,00	100,00
(4)	SCI de l'Écoute s'il pleut	Rue du Bois Sauvage 91000 ÉVRY	326 508 082	100,00	100,00	100,00
(4)	SCI de la Grande Verrière	Rue du Bois Sauvage 91000 ÉVRY	343 007 746	100,00	100,00	100,00
(4)	SCI du Rond Point	Rue du Bois Sauvage 91000 ÉVRY	414 632 398	100,00	100,00	100,00
(4)	SCI du Petit Bois	Rue du Bois Sauvage 91000 ÉVRY	387 845 415	100,00	100,00	100,00
(2)	Sedef	Avenue de l'Aunette 91130 RIS ORANGIS	331 320 028	100,00	100,00	100,00
(6)	Sofincar	27, rue de la Ville-l'Évêque 75008 PARIS	333 307 262	100,00	100,00	100,00

Secteur	Nom de la Société	Siège social	N° Siren du capital (sociétés françaises)	Pourcentage de contrôle 2004 %	Pourcentage d'intérêt	
					2004 %	2003 %
(3)	Sofinco Participations	Avenue de l'Aunette 91130 RIS-ORANGIS	326 508 074	100,00	100,00	100,00
(7)	Sofinrec	Rue du Bois Sauvage 91000 ÉVRY	331 748 673	99,80	99,80	99,80
(2)	Sofinroute	27, rue de la Ville-l'Évêque 75008 PARIS	330 557 737	100,00	100,00	100,00
(3)	Valris	27, rue de la Ville-l'Évêque 75008 PARIS	393 019 302	99,99	99,98	99,99
(2)	Créalfi SAS	27, rue de la Ville-l'Évêque 75008 PARIS	437 604 770	51,00	51,00	
Méthode intégration proportionnelle						
(2)	Ménafinance	27, rue de la Ville-l'Évêque 75008 PARIS	319 416 764	50,00	50,00	50,00
(2)	Emporiki Credicom	187, Syngrou Ave, 171 21 ATHÈNES GRÈCE		50,00	50,00	
Méthode par mise en équivalence						
(2)	Alsolia	4, boulevard de Mons 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	433 130 606	34,00	34,00	34,00
(6)	Climauto	27, rue de la Ville-l'Évêque 75008 PARIS	391 337 565	99,76	49,88	49,88
(2)	Finconsum	Gran Via Carlos III, 87 Bajos 08028 BARCELONE ESPAGNE		45,00	45,00	45,00
(6)	Ucalease	46-52, rue Albert 75647 PARIS Cedex 13	395 179 369	50,00	50,00	50,00
(2)	Wafasalaf	1, avenue Hassan II CASABLANCA 01 MAROC		33,66	33,66	33,69

(1) Banque (2) Établissements financiers (3) Portefeuille et holding (4) Immobilier
 (5) Assurance (6) Location (7) Services
 N.C : société non consolidée.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2004 (en milliers d'euros)

NOTE 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Élaboration des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du groupe Sofinco sont établis **en conformité avec les dispositions des règlements 99.07 et 2000.04 du Comité de la Réglementation Comptable relatives à la consolidation des établissements de crédits et des maisons de titres.**

Périmètre de consolidation

Sont consolidées par intégration globale les sociétés significatives que Sofinco contrôle de manière dominante. Il y a présomption de contrôle quand Sofinco détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote.

Les méthodes de consolidation sont déterminées en fonction du pourcentage de contrôle :

- inférieur à 20 %, non consolidé ;
- de 20 % à 50 %, mise en équivalence ou intégration proportionnelle ;
- plus de 50 %, intégration globale.

Le périmètre de consolidation a évolué sur l'exercice 2004 comme suit :

- fusion-absorption de Finalion par Sofinco au 1^{er} janvier 2004 ;
- apport sur décembre 2004 de la branche d'activité Castorama de la société Créalfi renommée Ménafinance à une nouvelle société acquise qui prend le nom de Créalfi. Suite à des opérations capitalistiques complémentaires à cet apport, Sofinco détient 50 % de Ménafinance (activité Darty) et 51 % de Créalfi (activité Castorama) ;
- acquisitions à l'étranger de :
 - 15 % de Crédibom, portant notre participation à 100 % ;
 - 100 % de Crédor par Wafasalaf, suivie d'une fusion en fin d'année ;
- entrée d'Emporiki Credicom détenue à hauteur de 50 % par la méthode de mise en équivalence. Cette nouvelle filiale en Grèce a été créée avec la Banque commerciale de Grèce depuis août 2003 ;
- liquidation de Bois Sauvage Nederland ;
- cessions des filiales Réunionail et Réunionroute situées sur l'île de La Réunion.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Retraitements et éliminations

Afin de présenter sur une même base économique les comptes des sociétés consolidées, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements conformément aux principes comptables exposés ci-dessous.

Après cumul des bilans et des comptes de résultats, éventuellement retraités, les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre les sociétés du groupe, sont éliminés.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros aux taux de change officiels de fin d'année et les comptes de résultats aux taux moyens de l'exercice. Les écarts résultant de ces conversions sont débités ou crédités aux fonds propres : la part du groupe dans ces écarts figure au poste "écarts de conversion" des fonds propres consolidés.

Écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation sont les différences existant lors de l'entrée dans le groupe entre le coût d'acquisition des parts ou actions et la quote-part des capitaux correspondants : ils sont affectés en premier lieu à la correction éventuelle d'éléments d'actif ou du passif identifiables dans le bilan de la société acquise et pour le solde en survaleurs.

L'amortissement des survaleurs existant au 1^{er} janvier 2003 est poursuivi sur le rythme défini lors de leur constitution.

En application du règlement N° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable et conformément aux pratiques antérieures du groupe Sofinco, nous avons appliqué la méthode de la réestimation partielle à nos acquisitions de l'exercice Agos Itafinco et Credibom. L'amortissement de l'écart d'évaluation calculé sur les actifs et les passifs d'intermédiation de ces sociétés au 31 décembre 2002 donne des résultats proches de l'amortissement sur 20 ans de ces survaleurs dégagés sur l'exercice (65,4 M€ pour Credibom et 37 M€ pour

Agos Itafinco). En conséquence nous n'avons pas séparé au 31 décembre 2003 l'écart d'évaluation de l'écart d'acquisition relatifs à ces deux sociétés.

Titrisation

La société Agos Itafinco a cédé au cours des exercices 2001 et 2002, dans le cadre d'une opération de titrisation, un portefeuille de créances saines pour un montant de 1 032 millions d'euros au FCC Agos par l'intermédiaire de la succursale de Milan de Crédit Agricole Indosuez. Au 31 décembre 2004, le portefeuille de créances concernées représente un montant de 939 millions d'euros.

Les risques et les résultats de ce portefeuille ont été transférés au FCC Agos constitué pour cette opération, Agos Itafinco ayant souscrit à des parts subordonnées, émises par le FCC Agos, qui s'élèvent à 25,8 millions d'euros au 31 décembre 2004. Les résultats issus des créances titrisées après paiements des intérêts sur les parts ordinaires et des frais sont reversés à Agos Itafinco sur base trimestrielle.

À ce titre, la société a constaté en produits 62,3 millions d'euros. Ces produits sont classés sous la rubrique "Autres produits nets d'exploitation" du PNB.

Les créances cédées à la succursale de Milan de Calyon ne figurent plus dans le bilan consolidé du groupe Sofinco. Le FCC Agos n'est pas non plus consolidé. Le règlement CRC 99-07 modifié par le CRC 2004-04 prévoit en effet que le critère déterminant afin de décider de l'exclusion du périmètre de consolidation est le critère relatif aux pouvoirs de gestion et de décision. L'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2004-D du 13 octobre 2004 a précisé les situations dans lesquelles la présomption de conservation des pouvoirs de décision est levée pour les titrisations. Il apparaît que la titrisation Agos respecte cumulativement les quatre principaux critères précisés par le Comité d'urgence.

Créances sur la clientèle : principe d'enregistrement des créances douteuses

Sofinco respecte les dispositions du règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF. Conformément à la réglementation, les créances sont normalement enregistrées en créances douteuses au-delà de la troisième échéance impayée (retard supérieur à 90 jours).

Avant la déchéance du terme, les créances douteuses figurent en comptabilité pour un montant égal à la somme de l'échu impayé majoré de l'à-échoir en capital.

Après la déchéance du terme, les créances douteuses sont inscrites en comptabilité pour le montant en principal réclamé aux clients. Les intérêts de retard et indemnités légales ne sont enregistrés que lors de leur encaissement.

L'application du règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF conduit à constater la contagion et à traiter distinctement les créances restructurées.

La contagion consiste à étendre à toutes les créances d'un client le statut de douteux dès lors que l'une au moins de ses créances est douteuse.

Les créances restructurées sont pour l'essentiel des créances issues du surendettement ; elles sont réparties en restructurations ordinaires et en moratoires (restructurations commençant par un délai sans paiement) et pour chacune de ces catégories :

- restructurations ordinaires : qualification en douteux non compromis des créances ayant plus d'un impayé et en douteux compromis des créances à partir du 4^e impayé.
- moratoires : qualification en douteux compromis des créances ayant un délai de report supérieur à 2 ans ou, si le délai est inférieur à deux ans, en l'absence de plan de remboursement prédéterminé.

Conformément au règlement CRC 2002-03, les créances douteuses sont désormais classées en :

- créances douteuses ;
- créances douteuses compromises (ce sont principalement les créances déchues du terme ou en cours de déchéance).

Provisions sur crédit à la clientèle

Conformément au règlement CRC 2002-03, une provision pour risque avéré est constituée : elle résulte de la détermination statistique des pertes engendrées par les créances douteuses compromises et douteuses (y compris la contagion) figurant au bilan.

Pour certains crédits, correspondant à une activité marginale de la banque (principalement crédits aux adhérents), les provisions sont déterminées créance par créance.

L'ensemble des provisions vient en déduction des encours douteux ou douteux compromis inscrits à l'actif. Les intérêts et accessoires échus impayés des encours douteux avant échéance du terme sont provisionnés à 100 % (hors contagion) afin de respecter les textes du Conseil National de la Comptabilité et de la Commission Bancaire (instruction 2000-11).

En l'absence de règles comptables relatives au provisionnement du risque non avéré, nous avons décidé de ne plus constituer au 31 décembre 2003 de provisions dès la production pour les principaux encours de crédits amortissables.

Décote

En application de l'article 6 du règlement CRC 2002-03, une décote relative aux créances restructurées à des conditions hors marché est constituée. Elle couvre pour l'essentiel des créances issues du surendettement.

La décote représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et la plus petite des valeurs entre le taux du marché au jour de la restructuration et le taux initial.

La décote est enregistrée en coût du risque au moment de sa constitution ; puis, elle est reprise dans la marge d'intérêt sur la durée de vie du crédit.

Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours.

Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées en opérations de crédit-bail et assimilées. Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires, sous déduction des amortissements calculés sur une base financière. Le même principe est également adopté pour les sociétés de location, lorsque les transactions sont assimilables à des locations financières.

Principe d'enregistrement des créances douteuses sur opérations de crédit-bail

Avant la résiliation du contrat, seuls les loyers échus impayés sont constatés. Lors de la résiliation du contrat, on constate en outre en comptabilité les indemnités de résiliation qui font l'objet de provisions en fonction de la perte estimée probable.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations contentieuses sont intégralement provisionnées.

Titres de placement

Sont considérés comme titres de placement les titres détenus durant une période supérieure à six mois, à l'exception des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations sont enregistrées au pied du coupon et leurs coupons courus non échus, sous la rubrique : "Produits nets d'intérêts et revenus assimilés - Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle.

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont enregistrés dès l'émission. Les primes de remboursement sont amorties sur la durée de l'emprunt.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

À la clôture de l'exercice, lorsque la valeur probable de négociation d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de provision pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations sur titres de placement" du compte de résultat.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Titres de participations non consolidés

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés à leur coût historique (valeur d'achat ou valeur d'apport).

Les titres de participations sont évalués en fonction de leur valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est le cas échéant constatée après analyse au cas par cas en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives de la société portée.

Les dotations et les reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique : "Résultat net sur immobilisations financières, corporelles et incorporelles".

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au coût historique, diminué des amortissements cumulés, calculés sur la durée de vie estimée des actifs concernés selon la méthode linéaire ou dégressive.

Les durées de vie utilisées sont :

- construction : 20 à 50 ans
- matériel informatique : 3 à 5 ans
- autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans

Les acquisitions sont comptabilisées au prix de revient. Les charges de réparations et d'entretien sont enregistrées dans le compte de résultat.

Conformément au règlement CRC 2002-10, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, modifié par le règlement CRC 2003-07, les immobilisations sont comptabilisées selon la méthode par composants.

Par ailleurs, les biens utilisés par le Groupe et faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail sont retraités. Ainsi leur valeur financière est enregistrée en immobilisations comme s'ils avaient été acquis avec un emprunt classique.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire.

Les logiciels informatiques sont amortis sur la même durée que dans les comptes sociaux (en général : 1 an). Les amortissements pratiqués par les filiales étrangères ne sont pas retraités.

Le droit au bail ne fait pas l'objet d'amortissement.

Le malus de fusion généré par la fusion Finalion a été inscrit en fonds de commerce à hauteur de 33,3 M€. Ce fonds de commerce a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 11,4 M€, compte tenu de l'évolution des relations commerciales avec les prescripteurs issus de Finalion, et de la baisse de revenus des productions correspondantes liée aux conditions du marché.

Impôt sur les sociétés

Les sociétés du groupe Sofinco sont soumises à divers impôts. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, sauf pour les plus-values à long terme qui sont imposées à 19 %.

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 35,43 %. Ce taux tient compte de la contribution additionnelle à 3 % ainsi que de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %. Certains revenus sont exonérés d'impôts, en particulier les dividendes reçus de sociétés dans lesquelles la participation est égale ou supérieure à 5 %.

Impôts différés

Le taux d'impôt différé retenu est de 34,93 % au titre de l'exercice 2004.

Ce taux tient compte de la contribution additionnelle de 0,5 % ainsi que de la contribution sociale sur les bénéfices de 1,1 %.

La charge d'impôts sur les bénéfices de l'exercice comprend les impôts courants correspondant aux produits et aux charges taxables de l'exercice ainsi que les impôts différés résultant des décalages temporaires et des retraitements de consolidation.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable.

L'impôt différé inhérent à la réserve latente de l'activité crédit-bail est calculé sur la totalité de l'encours en fonction des échéances de ce dernier.

Plans de retraite, indemnités de départ en retraite et avantages similaires

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les employeurs et les salariés sont, en général, prises en charge par des organismes extérieurs spécialisés. Les cotisations dues au titre de l'exercice sont comptabilisées dans le résultat de la période.

L'application de la recommandation du CNC n° 2003-R.01 sur l'exercice 2004 a modifié les différents paramètres entrant dans le calcul des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et avantages similaires (changement de taux d'actualisation, loi Fillon...).

Les effets des changements de méthode ont impacté la situation nette au 1^{er} janvier 2004 à hauteur de 5,4 M€.

En 1993, Sofinco était adhérent auprès de la CRPB pour la moitié environ de son effectif, soit 878 personnes. À la suite de l'accord sur l'adhésion de la profession bancaire au régime général de retraite ARRCO et ARGIC signé le 13 septembre 1993 avec effet au 1^{er} janvier 1994, Sofinco a déterminé les coûts qu'elle aura à supporter du fait de ce changement de régime.

Ces engagements sont portés dans une provision pour risques et charges, actualisée chaque année et à laquelle sont imputés les versements à la CRPB.

Autres provisions pour risques et charges

Ces provisions pour risques et charges sont conformes au règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000 - 06 du 7 décembre 2000.

Ces provisions sont constituées essentiellement de provisions sur engagements sociaux.

Sofinco a constitué une provision pour restructuration du fait du rapprochement avec Finalion, conformément à l'avis du CNC 2000-01 sur les passifs.

Produits des opérations bancaires avec la clientèle

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle sont enregistrés en résultat l'année de leur perception. Les indemnités de résiliation et de retard sont enregistrées dès qu'elles sont acquises.

Opérations en participation

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit faites dans le cadre de sociétés en participation sont enregistrés de façon détaillée dès lors qu'une part d'encours est inscrite dans le bilan de la banque. Sinon, ils sont enregistrés pour leur quote-part de résultat faite en commun dans le compte de résultat.

Commissions aux apporteurs

Les commissions attribuées aux intermédiaires agréés qui transmettent les demandes de la clientèle sont classées en charges générales d'exploitation. Elles sont comprises dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Risques de contrepartie sur produits dérivés

Les opérations de refinancement cash et hors bilan (swaps) sont comptabilisées en coupons courus. Il s'agit d'opérations de couverture (micro et macro).

La mesure du risque de contrepartie sur produits dérivés est effectuée sur la base d'une valorisation selon la méthode du "mark to market".

Le notionnel de l'ensemble des contrats d'échange de taux d'intérêt, d'ailleurs conclus presque exclusivement avec des établissements financiers de première catégorie (notés A et +), représente 12 272 M€.

Coûts liés au rapprochement

Ces coûts sont liés au rapprochement avec Finalion et figurent au niveau du résultat exceptionnel. Les coûts éligibles à la provision de restructuration sont les coûts de la mobilité externe, des doubles loyers des agences et de la rupture de contrat de prestations informatiques. Les coûts de mise en œuvre du rapprochement sont présentés selon leur nature en charges de personnel, charges sur immobilisations et autres charges. Ils incluent la dotation pour dépréciation du fonds de commerce.

NOTE 2 – CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en milliers d'euros	Durée résiduelle				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Comptes et prêts :								
- à vue	491 490				491 490	362	491 852	348 161
- à terme	169 610	223 716	67 665		460 991	6 732	467 723	454 804
Prêts subordonnés			25 800	762	26 562	1	26 563	27 335
Total	661 100	223 716	93 465	762	979 043	7 095	986 138	830 300
Provisions (note 10)								
Valeurs nettes au bilan							986 138	830 300

NOTE 2.1 – CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers d'euros	31/12/2004	31/12/2003
France (y compris Dom-Tom)	728 807	724 343
Autres pays de l'EEE	250 236	99 709
Autres pays d'Europe		24
Total en principal	979 043	824 076
Créances rattachées	7 095	6 224
Valeurs nettes au bilan	986 138	830 300

NOTE 3 – OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET CRÉDIT-BAIL – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en milliers d'euros	Durée résiduelle				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	17 861	1 366			19 227		19 227	11 762
Autres concours à la clientèle	2 195 837	2 920 511	7 413 504	2 005 481	14 535 333	60 042	14 595 375	11 942 136
Comptes ordinaires débiteurs	5 940				5 940	36	5 976	3 128
Sous-total	2 219 638	2 921 877	7 413 504	2 005 481	14 560 500	60 078	14 620 578	11 957 026
Provisions (note 10)					(525 198)	(17 510)	(542 708)	(473 276)
Valeurs nettes au bilan					14 035 302	42 568	14 077 870	11 483 750
Opérations de crédit-bail								
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	63 200	103 608	252 290	3 024	422 122	4 199	426 321	373 262
Provisions (note 10)					(15 221)		(15 221)	(7 534)
Valeurs nettes au bilan					406 901	4 199	411 100	365 728
Total					14 442 203	46 767	14 488 970	11 849 478

NOTE 3.1 – OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET CRÉDIT-BAIL – ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers d'euros	Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
France (y compris Dom-Tom)	9 422 126	7 993 904
Autres pays de l'EEE	5 624 773	4 304 870
Autres pays d'Europe		31 514
Total en principal	15 046 899	12 330 288
Provisions	(557 929)	(480 810)
Valeurs nettes au bilan	14 488 970	11 849 478

Les intérêts courus non échus ont été rattachés au principal en 2003.

NOTE 3.2 – OPÉRATION AVEC LA CLIENTÈLE ET CRÉDIT-BAIL : ENCOURS DOUTEUX ET PROVISIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2004					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	Provisions sur encours douteux compromis	Couverture en %
<i>en milliers d'euros</i>						
France (y compris Dom-Tom)	9 422 126	252 073	508 516	(63 190)	(357 383)	55,30
Autres pays de l'EEE	5 624 773	36 729	141 776	(19 648)	(117 708)	76,95
Autres pays d'Europe						
Valeurs nettes au bilan	15 046 899	288 802	650 292	(82 838)	(475 091)	59,41

	31/12/2003					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	Provisions sur encours douteux compromis	Couverture en %
<i>en milliers d'euros</i>						
France (y compris Dom-Tom)	7 993 904	154 840	387 079	(86 901)	(261 646)	64,32
Autres pays de l'EEE	4 304 870	29 943	122 762	(22 989)	(107 598)	85,52
Autres pays d'Europe	31 514		2 394		(1 676)	70,01
Valeurs nettes au bilan	12 330 288	184 783	512 235	(109 890)	(370 920)	68,98

L'impact du déclassement des dossiers restructurés à 1 impayé de l'encours sain vers l'encours douteux représente pour 2004 : 58,4 M€.

Les intérêts courus non échus ont été rattachés au principal en 2003.

NOTE 3.3 – OPÉRATION AVEC LA CLIENTÈLE ET CRÉDIT-BAIL : ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

	31/12/2004					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	Provisions sur encours douteux compromis	Couverture en %
<i>en milliers d'euros</i>						
Particuliers	14 308 896	287 868	598 697	(82 310)	(448 045)	59,82
Entreprises	311 682	934	26 595	(528)	(11 825)	44,87
Crédit-bail	426 321		25 000		(15 221)	60,88
Valeurs nettes au bilan	15 046 899	288 802	650 292	(82 838)	(475 091)	59,41

	31/12/2003					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	Provisions sur encours douteux compromis	Couverture en %
<i>en milliers d'euros</i>						
Particuliers	11 669 678	178 312	480 832	(106 508)	(352 288)	69,60
Entreprises	282 775	6 471	16 780	(3 382)	(11 098)	62,28
Crédit-bail	377 835		14 623		(7 534)	51,52
Valeurs nettes au bilan	12 330 288	184 783	512 235	(109 890)	(370 920)	68,98

Les intérêts courus non échus ont été rattachés au principal en 2003.

NOTE 3.4 – OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL – RÉSERVES LATENTES PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en milliers d'euros	31/12/2004					Total 31/12/2003
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	4 471	10 205	24 487	283	39 446	23 515
Total	4 471	10 205	24 487	283	39 446	23 515

NOTE 4 – TITRES DE TRANSACTIONS, DE PLACEMENT, DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE ET D'INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	31/12/2004					Total 31/12/2003
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	
Effets publics et valeurs assimilées :		760			760	711
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		18			18	21
Provisions (note 10)						
Valeurs nettes au bilan		778			778	732
Valeurs estimatives		778			778	732
Obligations et autres titres à revenu fixe :		4 994			4 994	4 993
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		4			4	3
Provisions (note 10)						
Valeurs nettes au bilan		4 998			4 998	4 996
Valeurs estimatives		4 998			4 998	4 994
Actions et autres titres à revenu variable :		227 001			227 001	230 348
Provisions (note 10)						(20)
Valeurs nettes au bilan		227 001			227 001	230 328
Valeurs estimatives		242 138			242 138	240 973
Total des valeurs nettes		232 777			232 777	236 056
Total des valeurs estimatives		247 914			247 914	246 699

NOTE 4.1 – VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004				31/12/2003			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	4 994	760	227 001	232 755	4 993	711	230 283	235 987
Titres non cotés							65	65
Créances rattachées	4	18		22	3	21		24
Provisions							(20)	(20)
Valeurs nettes au bilan	4 998	778	227 001	232 777	4 996	732	230 328	236 056

NOTE 4.2 – EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004					Créances rattachées	Total	Total 31/12/2003
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
Effets publics et valeurs assimilés	384	376			760	18	778	732
Obligations et autres titres à revenu fixe			4 994		4 994	4	4 998	4 996
Provisions								
Valeurs nettes au bilan							5 776	5 728

NOTE 4.3 – EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE – ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
France		
Autres pays de l'EEE	5 754	4 993
Autres pays d'Europe		711
Total en principal	5 754	5 704
Créances rattachées	22	24
Valeurs nettes au bilan	5 776	5 728

NOTE 5 – TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS ENTREPRISES LIÉES, AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME NON CONSOLIDÉS

Sont détaillées ci-après les participations non consolidées d'une valeur brute > à 200 000 euros

	Valeur brute comptable (en milliers d'euros)		% de capital détenu par des sociétés du groupe	
	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2003
Creserfi		4 500		6,49
Emporiki Credicom		9 000		50,00
Contacta SPA	775	775	30,00	30,00
Ares réassurance	635		100,00	
Carrefour servizi finaziari SPA	1 200		40,00	
Titres divers	422	422		
Titres de participation	3 032	14 697		
Autres titres détenus à long terme	20 270	15 500		
Avances consolidables	10 479	11 564		
Valeur brute	33 781	41 761		
Provisions (note 10)	(307)	(3 833)		
Créances rattachées	51	56		
Valeurs nettes au bilan	33 525	37 984		

NOTE 6 – PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>en milliers d'euros</i>	Quote-part dans les sociétés mises en équivalence	
	31/12/2004	31/12/2003
Sociétés financières	33 994	23 041
Ucalease	(2 839)	1 846
Alsolia	2 177	2 141
Climauto	773	1 061
Emporiki Credicom	11 028	
Wafasalaf	13 757	11 156
Finconsum	9 098	6 837
Sociétés non financières	Néant	Néant
Total sociétés mises en équivalence	33 994	23 041

NOTE 7 – IMMOBILISATION CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers d'euros	31/12/2004			Valeurs nettes au 31/12/2003
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	
Immobilisations corporelles :				
- d'exploitation	271 160	(176 764)	94 396	86 704
- données en location simple	325	(131)	194	200
Immobilisations incorporelles	129 060	(68 563)	60 497	24 123
Créances rattachées				
Total	400 545	(245 458)	155 087	111 027

NOTE 8 – VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

en milliers d'euros	31/12/2003	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2004
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées							
- Valeur brute	14 697	(36 480)	62 864	(33 569)		(4 480)	3 032
- Provision (note 10)	(3 833)			3 750			(83)
Autres titres détenus à long terme							
- Valeur brute	15 500	204				4 566	20 270
- Provision (note 10)		(204)				(20)	(224)
Avances consolidables							
- Valeur brute	11 564		1 966	(3 052)			10 478
Provisions (note 10)							
Créances rattachées	56					(4)	52
Valeurs nettes au bilan	37 984	(36 480)	64 830	(32 871)		62	33 525
Immobilisations incorporelles	24 123	33 849	(2 546)	(751)	147	5 675	60 497
Immobilisations corporelles	86 904	1 448	18 466	(6 883)	69	(5 414)	94 590
Créances rattachées							
Valeurs nettes au bilan	111 027	35 297	15 920	(7 634)	216	261	155 087

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
Autres actifs ⁽¹⁾	130 703	111 349
Instruments conditionnels achetés		
Gestion collective des titres Codevi	91	91
Comptes de règlement	2 238	2 067
Débiteurs divers	128 374	109 191
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de régularisation	501 545	374 157
Comptes d'encaissement et de transfert	334 634	248 060
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	90 966	78 939
Charges constatées d'avance	28 362	19 829
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme		
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	199	278
Autres charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	47 384	27 051
Valeurs nettes au bilan	632 248	485 506

(1) Les montants indiqués sont nets de provision et incluent les créances rattachées.

NOTE 10 – PROVISIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2003	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2004
Sur interbancaire							
– Sur créances clientèle	473 276	73 791	272 030	(236 697)	113	(39 805)	542 708
– Sur opérations de crédit-bail	7 534	10 056	6 489	(8 858)			15 221
Sous-total clientèle	480 810	83 847	278 519	(245 555)	113	(39 805)	557 929
Sur portefeuilles titres (placement et investissement)	20					(20)	
Sur participations et TAP	3 833	204		(3 750)		20	307
Autres	250	51	11 524	(51)		(124)	11 650
Total	484 913	84 102	290 043	(249 356)	113	(39 929)	569 886

NOTE 11 – ÉCARTS D'ACQUISITION

en milliers d'euros	31/12/2004			Valeurs nettes au 31/12/2003
	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes	
Agos Itafinco	37 015	(3 702)	33 313	35 164
Ribank	9 028	(6 923)	2 105	3 313
Finconsum	1 792	(1 792)		360
Credigen Bank	1 435	(1 291)	144	431
Credibom	88 535	(7 697)	80 838	62 136
Total écarts d'acquisition actif	137 805	(21 405)	116 400	101 404

NOTE 12 – DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en milliers d'euros	Durée résiduelle				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Comptes et emprunts :								
- à vue	430 856				430 856	1 200	432 056	383 168
- à terme	1 078 877	2 194 886	5 152 830	75 000	8 501 593	52 343	8 553 936	6 513 866
Valeurs données en pension	7 622	114 337			121 959	233	122 192	151 215
Valeurs au bilan							9 108 184	7 048 249

NOTE 13 – COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en milliers d'euros	Durée résiduelle				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Comptes ordinaires créditeurs	41 626				41 626	81	41 707	28 160
Comptes d'épargne à régime spécial :								
- à vue	13 296				13 296	281	13 577	12 236
- à terme								
Autres dettes envers la clientèle								
- à vue	18 740				18 740		18 740	19 748
- à terme			3 068		3 068	100	3 168	3 068
Valeurs au bilan							77 192	63 212

NOTE 13.1 – COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE – ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>en milliers d'euros</i>	Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
France (y compris Dom-Tom)	69 284	54 227
Autres pays de l'EEE	7 446	7 913
Autres pays d'Europe		577
Total en principal	76 730	62 717
Dettes rattachées	462	495
Valeurs au bilan	77 192	63 212

NOTE 13.2 – COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE – ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

<i>en milliers d'euros</i>	Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
Particuliers	60 148	55 540
Entreprises	16 582	7 177
Total en principal	76 730	62 717
Intérêts et divers	462	495
Valeurs au bilan	77 192	63 212

NOTE 14 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Titres de créances négociables :								
- émis en France	1 834 770	795 900	497 021	324 095	3 451 786	22 414	3 474 200	3 029 223
- émis à l'étranger								
Emprunts obligataires (note 14.1)	300 000	100 000	895 934	50 000	1 345 934	11 826	1 357 760	1 519 721
Autres dettes représentées par un titre								
Valeurs au bilan							4 831 960	4 548 944

NOTE 14.1 – EMPRUNTS OBLIGATAIRES

en milliers d'euros	Échéancier de l'encours au 31/12/2004			Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Euro	400 000	895 934	50 000	1 345 934	1 506 609
Taux fixe		295 934		295 934	356 609
Taux variable	75 000	170 000	50 000	295 000	125 000
Taux révisable	325 000	430 000		755 000	1 025 000
Dettes rattachées				11 826	13 112
Valeurs au bilan				1 357 760	1 519 721

NOTE 15 – AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en milliers d'euros	Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
Autres passifs	355 579	312 420
Créditeurs divers	355 579	312 420
Actionnaires, dividendes à payer		
Comptes de régularisation	591 599	470 901
Comptes d'encaissement et de transfert	391 619	312 176
Produits constatés d'avance	89 225	76 815
Charges à payer	99 626	72 646
Autres comptes de régularisation	11 129	9 264
Valeurs au bilan	947 178	783 321

NOTE 16 – PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

en milliers d'euros	Total 31/12/2003	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisation	Écarts de conversion	Autres mvts	Total 31/12/2004
Retraites et assimilées	26 854	2 038	5 057	(1 527)		(1 051)	31 371
Autres risques et charges	34 047	4 545	15 825	(28 613)		6 856	32 660
Valeurs au bilan	60 901	6 583	20 882	(30 140)		5 805	64 031

NOTE 16.1 – ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Variation dette actuarielle	
Dette actuarielle au 31/12/2003	32 405
Coût des services rendus sur la période	2 289
Effet de l'actualisation	1 534
Acquisition (modification périmètre consolidation)	2 054
Prestations versées (obligatoire)	(1 024)
(Gains) / pertes actuariels	611
Dette actuarielle au 31/12/2004	1 641
Charge comptabilisée	
Rendement attendu des actifs annualisé	
Coût des services rendus en 2004	2 289
Effet de l'actualisation	1 531
Rendement attendu des actifs sur la période	(342)
Amortissement des gains/(pertes) actuariels	1 534
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	4 089
Juste valeur des actifs au 31/12/2003	6 195
Rendement attendu des actifs	342
Prestations versées	(19)
Juste valeur des actifs au 31/12/2004	6 518
Provisions sur actifs	
Situations financière nette au 31/12/2003	32 405
Coût des services passés non comptabilisés	3 264
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	2 220
Provisions au 31/12/2004	37 889
Actifs au 31/12/2004	(6 518)
Situation financière nette (passif) / actif au 31/12/2004	31 371

NOTE 17 – DETTES SUBORDONNÉES – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en milliers d'euros	Durée résiduelle				Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Dettes subordonnées à terme			331 256		331 256	267 384
- Euro			331 256		331 256	267 384
Dettes subordonnées à durée indéterminée			382 350		382 350	277 350
- Euro			382 350		382 350	277 350
Total en principal			713 606		713 606	544 734
Dettes rattachées					5 399	2 495
Valeurs au bilan					719 005	547 229

NOTE 18 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capitaux propres (part du Groupe)			Total	Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Primes et réserves	Écarts de conversion			
Solde au 31 décembre 2002	111 054	530 065	987	642 106	8 229	650 335
Dividendes versés en 2003		(95 730)		(95 730)	(3 655)	(99 385)
Variation de capital	(939)			(939)		(939)
Conversion en euro						
Variation des primes d'émission		48 340		48 340		48 340
Variation des réserves et primes de fusion		(26 582)		(26 582)	59 939	33 357
Variation de l'écart de conversion			(1 201)	(1 201)		(1 201)
Variation des réserves de réestimation						
Résultat de l'exercice 2003		132 222		132 222	15 748	147 970
Acompte sur dividende versé en 2003						
Autres variations		29		29		29
Solde au 31 décembre 2003	110 115	588 344	(214)	698 245	80 261	778 506
Dividendes versés en 2004		(119 894)		(119 894)	(3 344)	(123 238)
Variation de capital	18 551			18 551		18 551
Variation des primes d'émission		59 428		59 428		59 428
Variation des réserves et primes de fusion		20 601		20 601	(3 530)	17 071
Variation de l'écart de conversion			330	330		330
Variation des réserves de réestimation						
Résultat de l'exercice 2004		159 414		159 414	17 793	177 207
Acompte sur dividende versé en 2004						
Autres variations		(9)		(9)		(9)
Solde au 31 décembre 2004	128 666	707 884	116	836 666	91 180	927 846

La variation du poste "Réserves et primes de fusion" correspond pour 15 480 K€ aux impacts des impôts différés calculés sur la décote.

NOTE 19 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
Capitaux propres	927 846	778 506
Fonds pour risques bancaires généraux	11 020	12 150
Dettes subordonnées	713 606	544 734
Autres fonds propres	724 626	556 884
Total des fonds propres	1 652 472	1 335 390

NOTE 20 – CONTRIBUTIONS PAR DEVICES AU BILAN CONSOLIDÉ

<i>en milliers d'euros</i>	Actif		Passif	
	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2003
Euro	16 500 267	13 741 006	16 539 609	13 762 424
Autres devises de l'Union européenne	48 851		23 266	
Dollar	73 416	3 167	73 416	3 167
Yen	50 125	51 833	50 125	51 833
Autres devises	13 757	46 506		25 088
Total	16 686 416	13 842 512	16 686 416	13 842 512

NOTE 21 – OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

<i>en milliers d'euros</i>	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
Opérations fermes				
Opérations de gré à gré				
- Swaps de taux d'intérêt	12 092 126		12 092 126	11 263 156
- FRA	170 000		170 000	215 000
Opérations conditionnelles				
Opérations de gré à gré				
Instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels :				
Caps, floors, collars	10 000		10 000	40 490
Options de swaps de taux				
Total	12 272 126		12 272 126	11 518 646

NOTE 21.1 – INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

<i>en milliers d'euros</i>	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures options de taux		
FRA	(59)	170 000
Swaps de taux d'intérêt	(131 972)	12 092 126
Caps, Floors, Collars		10 000
Total	(132 031)	12 272 126

NOTE 21.2 – OPÉRATION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>	Répartition par durée restant à courir au 31 décembre 2004									
	Somme	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
FRA	170 000	170 000			170 000					
Swaps de taux d'intérêt	12 092 126	5 516 440	6 126 249	449 437	5 516 440	6 126 249	449 437			
Caps, floors, collars	10 000		10 000			10 000				
Total	12 272 126	5 686 440	6 136 249	449 437	5 686 440	6 136 249	449 437			

<i>en milliers d'euros</i>	Répartition par durée restant à courir au 31 décembre 2003									
	Somme	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
FRA	215 000	215 000			215 000					
Swaps de taux d'intérêt	11 263 156	6 179 575	4 741 422	342 159	6 179 575	4 741 422	342 159			
Caps, floors, collars	40 490	30 490	10 000		30 490	10 000				
Total	11 518 646	6 425 065	4 751 422	342 159	6 425 065	4 751 422	342 159			

NOTE 22 – PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
Sur opérations avec les établissements de crédit	122 259	104 037
Sur opérations avec la clientèle	1 281 207	1 119 109
Sur opérations de crédit-bail et de location	110 086	98 534
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 23)	263	243
Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits assimilés	1 513 815	1 321 923
Sur opérations avec les établissements de crédit	(370 230)	(294 718)
Sur opérations avec la clientèle	(7 874)	(7 308)
Sur opérations de crédit-bail et de location	(76 107)	(64 909)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(124 162)	(142 859)
Autres intérêts et charges assimilées	(42 365)	(41 864)
Intérêts et charges assimilées	(620 738)	(551 658)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	893 077	770 265

NOTE 23 – REVENUS DES TITRES

<i>en milliers d'euros</i>	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2003
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			1 665	333
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	260	239		94
Codevi	3	4		
Titres d'investissement				
Opérations diverses sur titres				
Revenus des titres	263	243	1 665	427

NOTE 24 – PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004			31/12/2003		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit		(466)	(466)		(554)	(554)
Sur opérations avec la clientèle	15 301		15 301	15 382	(6)	15 376
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	2		2	2		2
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Prestations de services bancaires et financiers (note 25) ⁽¹⁾	14 678	(27 109)	(12 431)	15 843	(22 958)	(7 115)
Produits nets des commissions	29 981	(27 575)	2 406	31 227	(23 518)	7 709

NOTE 25 – PRESTATIONS DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle		
Produits nets sur les moyens de paiement	(13 353)	(7 677)
Commissions sur assurance-vie		
Autres produits (charges) nets de services financiers	922	562
Prestations de services bancaires et financiers	(12 431)	(7 115)

NOTE 26 – SOLDE DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
Solde des opérations sur titres de transaction		(1 229)
Solde des opérations sur instruments financiers à terme		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	214	8
Solde des opérations sur portefeuille de négociation	214	(1 221)

NOTE 27 – SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
Dotations aux provisions		
Reprise de provisions		41
Dotation ou reprise nette aux provisions		41
Plus-values de cessions réalisées	526	
Moins-values de cessions réalisées		
Solde des plus et moins-values de cessions	526	
Solde des opérations sur titres de placement	526	41

NOTE 28 – CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

NOTE 28.1 – FRAIS DE PERSONNEL

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
Salaires et traitements	161 740	139 230
Charges sociales	63 024	53 174
Intéressement	6 810	5 959
Participation	20 337	16 935
Impôts et taxes sur rémunérations	11 048	9 781
Frais de personnel	262 959	225 079

NOTE 28.2 – EFFECTIF MOYEN

	31/12/2004	31/12/2003
Total	4 391	3 855

NOTE 28.3 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
Impôts et taxes	13 972	12 507
Services extérieurs	453 138	375 043
Autres frais administratifs	(311)	(1 418)
Total	466 799	386 132

NOTE 29 – COÛT DU RISQUE

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
Dotations aux provisions	(264 917)	(274 627)
Provisions sur créances douteuses	(261 830)	(274 163)
Autres provisions	(3 087)	(464)
Reprises de provisions	238 125	209 777
Reprise de provisions sur créances douteuses	238 074	209 684
Autres reprises de provisions	51	93
Variation des provisions	(26 792)	(64 850)
Créances irrécouvrables non provisionnées	(11 589)	(4 022)
Créances irrécouvrables provisionnées	(130 204)	(91 254)
Décote	(11 074)	(16 343)
Récupérations sur créances amorties	26 975	23 098
Coût du risque	(152 684)	(153 371)

NOTE 30 – QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>en milliers d'euros</i>	Quote-part dans les sociétés mises en équivalence	
	31/12/2004	31/12/2003
Sociétés financières	(7 361)	1 461
Ucal ease	(4 416)	(718)
Alsolia	32	2
Climauto	(291)	(252)
Emporiki Credicom	(5 923)	
WafaSalaf	2 776	1 943
Finconsum	461	486
Sociétés non financières (néant)		
Total sociétés mises en équivalence	(7 361)	1 461

NOTE 31 – RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004		31/12/2003	
	Participations et TAP	Total	Participations et TAP	Total
Immobilisations financières				
Dotations aux provisions			(3 752)	(3 752)
Reprises de provisions	3 751	3 751	1	1
Dotation ou reprise nette aux provisions	3 751	3 751	(3 751)	(3 751)
Plus-values de cession réalisées	14 364	14 364		
Moins-values de cession réalisées	(5 288)	(5 288)		
Solde des plus-values et moins-values de cession	9 076	9 076		
Solde (en perte) ou en bénéfice	12 827	12 827	(3 751)	(3 751)
Immobilisations corporelles et incorporelles				
Dotation ou reprise nette aux provisions				
Plus-values de cession		4 664		812
Moins-values de cession		(1 549)		(1 201)
Solde (en perte) ou en bénéfice		3 115		(389)
Résultat net sur immobilisations		15 942		(4 140)

NOTE 32 – COÛTS LIÉS AU RAPPROCHEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
Charges de personnel	(7 888)	(1 765)
Charges sur immobilisation	(12 896)	(865)
Charges informatiques	(435)	(415)
Autres charges	(1 173)	(645)
Total	(22 392)	(3 690)

NOTE 33 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
Retraite		49
Euro		(17)
Cotisations au fonds de garantie – dépôts		
Cotisations au fonds de garantie – titres		
Divers	32	(99)
Total	32	(67)

NOTE 34 – IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
Impôt courant de l'exercice	(131 193)	(86 184)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	30 197	(4 450)
Total	(100 996)	(90 634)

RAPPROCHEMENT IMPÔT THÉORIQUE ET IMPÔT RÉEL

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
Résultat avant impôts, amortissement des écarts d'acquisition et résultats des sociétés mises en équivalence	293 686	248 142
Impôt théorique	(104 082)	(87 917)
Effets des différences permanentes	4 535	(6 583)
Effets des différences de taux d'imposition des entités étrangères		2 319
Effets des différences temporaires	(4 591)	1 547
Effets des autres éléments	3 142	
Charge d'impôts	(100 996)	(90 634)

NOTE 35 – RÉSULTAT COURANT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2004								
	PNB	Charges d'exploitation	Dotations aux amort. et et provisions	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt
<i>en milliers d'euros</i>									
France et Dom-Tom	737 293	(423 439)	(17 115)	296 739	(107 970)	188 769	(4 676)	16 294	200 387
Autres pays de l'EEE	482 218	(306 319)	(20 969)	154 930	(44 714)	110 216	(5 461)	(352)	104 403
Autres pays de l'Europe Afrique et Moyen-Orient							2 776		2 776
Total	1 219 511	(729 758)	(38 084)	451 669	(152 684)	298 985	(7 361)	15 942	307 566

	31/12/2003								
	PNB	Charges d'exploitation	Dotations aux amort. et et provisions	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt
<i>en milliers d'euros</i>									
France et Dom-Tom	654 766	(361 935)	(14 816)	278 015	(96 523)	181 492	(968)	(4 067)	176 457
Autres pays de l'EEE	384 986	(243 620)	(15 274)	126 092	(56 133)	69 959	486	(43)	70 402
Autres pays de l'Europe Afrique et Moyen-Orient	6 621	(5 656)	(921)	44	(715)	(671)		(30)	(701)
							1 943		1 943
Total	1 046 373	(611 211)	(31 011)	404 151	(153 371)	250 780	1 461	(4 140)	248 101

COMPTES SOCIAUX

NOTE 36 – COMPTES SOCIAUX DE SOFINCO AU 31 DÉCEMBRE 2004

ACTIF

en milliers d'euros

	31/12/2004	31/12/2003
Opérations interbancaires et assimilées	5 812 529	4 099 817
Caisse, banque centrale, CCP	2 887	163 887
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	5 809 642	3 935 930
Opérations avec la clientèle	7 681 191	6 352 983
Opérations de crédit-bail et assimilés	370 181	296 799
Opérations sur titres	234 681	238 039
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 712	7 712
Actions et autres titres à revenu variable	226 969	230 327
Valeurs immobilisées	432 327	377 077
Participations et autres titres détenus à long terme	54 807	16 119
Parts dans les entreprises liées	299 025	310 755
Immobilisations corporelles	52 518	45 706
Immobilisations incorporelles	25 977	4 497
Comptes de régularisation et actifs divers	515 656	404 745
Autres actifs	96 749	86 889
Comptes de régularisation	418 907	317 856
Total	15 046 565	11 769 460

PASSIF*en milliers d'euros*

	31/12/2004	31/12/2003
Opérations interbancaires et assimilées	7 915 110	5 325 910
Banques centrales, CCP	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	7 915 110	5 325 910
Comptes créditeurs de la clientèle	101 273	76 917
Dettes représentées par un titre	4 908 202	4 595 248
Comptes de régularisation et passifs divers	724 968	580 567
Autres passifs	211 702	173 819
Comptes de régularisation	513 266	406 748
Provisions et dettes subordonnées	757 460	589 431
Provisions pour risques et charges	42 146	47 092
Dettes subordonnées	715 314	542 339
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	11 020	11 020
Capitaux propres hors FRBG	628 532	590 367
Capital souscrit	134 295	129 934
Prime d'émission	122 598	63 170
Réserves	258 998	279 596
Provisions réglementées	20 633	18 440
Report à nouveau	(4 475)	(21 573)
Résultat de l'exercice	96 483	120 800
Total	15 046 565	11 769 460

NOTE 36 (suite) – COMPTES SOCIAUX DE SOFINCO AU 31 DÉCEMBRE 2004
COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	483 563	414 689
Intérêts et produits assimilés	930 139	794 267
Intérêts et charges assimilés	(475 235)	(399 665)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	257 498	185 572
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	(228 839)	(165 485)
Revenus des titres à revenu variable	26 569	48 224
Produits nets des commissions	(1 634)	498
Commissions (Produits)	12 604	13 464
Commissions (Charges)	(14 238)	(12 965)
Produits nets sur opérations financières	733	(1 186)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	207	(1 228)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	526	42
Autres produits nets d'exploitation bancaire	186 777	158 656
Autres produits d'exploitation bancaire	194 417	166 583
Autres charges d'exploitation bancaire	(7 640)	(7 927)
Produit net bancaire	696 008	620 881
Charges générales d'exploitation	(403 495)	(338 390)
Frais de personnel	(175 788)	(148 016)
Autres frais administratifs	(227 707)	(190 374)
Dot. aux amort.et prov./immobilisations corporelles et incorporelles	(14 882)	(12 818)
Résultat brut d'exploitation	277 631	269 673
Coût du risque	(99 465)	(87 846)
Résultat d'exploitation	178 166	181 827
Résultat net sur actifs immobilisés	635	(4 055)
Résultat courant avant impôt	178 801	177 772
Coûts liés au rapprochement	(30 675)	(3 689)
Résultat exceptionnel		(17)
Impôt sur les bénéfices	(49 451)	(54 278)
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	(2 192)	1 012
Résultat net	96 483	120 800

NOTE 36 (fin) – COMPTES SOCIAUX DE SOFINCO AU 31 DÉCEMBRE 2003**HORS-BILAN***en milliers d'euros*

	31/12/2004	31/12/2003
ENGAGEMENTS DONNÉS	3 778 339	3 799 787
Engagements de financement	3 490 149	3 309 131
En faveur d'établissements de crédit	164 686	137 371
En faveur de la clientèle	3 325 463	3 171 760
Engagements de garantie	288 190	490 656
D'ordre d'établissement de crédit	281 467	483 803
D'ordre de la clientèle	6 723	6 853
Engagements sur titres	0	0
Autres engagements donnés	0	0
ENGAGEMENTS REÇUS	6 110	5 936
Engagements de financement	6 110	5 936
Reçus d'établissements de crédit	6 110	5 936
Engagements de garantie	0	0
Reçus d'établissements de crédit	0	0

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2004

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

32, rue Guersant

75017 Paris

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Paris

BARBIER FRINAULT & AUTRES

ERNST & YOUNG

41, rue Ybry

92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Versailles

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Sofinco relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1 de l'annexe concernant les changements de méthode comptable relatifs aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

II. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement comptable

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 1 de l'annexe expose les changements de méthode comptable résultant de l'application de la recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significatif dans toute activité bancaire. Votre société constitue des provisions afin de couvrir les risques avérés de crédit (notes 1, 3 et 10 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions pour risque avéré.

Dans le cadre du rapprochement entre votre société et Finalion, votre société a comptabilisé sur l'exercice des coûts de restructuration (notes 1 et 32 de l'annexe). Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs de la société.

La fusion de votre société avec Finalion a généré un mali de fusion inscrit en fonds de commerce à hauteur de 33,3 M€. Ce fonds de commerce a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 11,4 M€, pour tenir compte de l'évolution depuis l'acquisition des relations commerciales avec les prescripteurs issus de Finalion, et de la baisse de revenus des productions correspondantes liée aux conditions du marché (notes 1, 8 et 10 de l'annexe). Dans le cadre de notre audit, nous avons examiné les hypothèses et modalités de calcul retenues.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Anik Chaumartin

BARBIER FRINAULT & AUTRES

ERNST & YOUNG

Valérie Meeus

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Sofinco décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière Exercice clos le 31 décembre 2004

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
32, rue Guersant
75017 Paris
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Sofinco et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenue dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Anik Chaumartin

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
Valérie Meeus

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Assemblée générale mixte du 19 avril 2005

Résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du Président du conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne, en conséquence, quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes

sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, en approuve les termes.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

En application des dispositions de l'article 39 de la loi n° 2004-1485 de finances rectificative pour 2004, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide de virer l'intégralité des sommes portées à la réserve spéciale des plus-values à long terme inscrite au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2004, soit un montant de 12 388 307,27 euros, au poste "Réserve facultative".

Corrélativement, l'Assemblée générale décide de prélever sur le poste "Réserve facultative" la somme de 297 207,68 euros, correspondant à la taxe exceptionnelle de 2,5 % prévue à l'article 39 susvisé, par le crédit du compte report à nouveau.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice de l'exercice 2004 s'élève à la somme de 96 483 087,90 euros et que le report à nouveau déficitaire antérieur, compte tenu du crédit de 297 207,68 euros décidé à la résolution précédente, s'élève maintenant à 4 177 602,32 euros.

En conséquence, constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10 % du capital social, l'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice 2004 comme suit :

- 1) Au report à nouveau : 4 177 602,32 euros
- 2) Au compte "État - impôts dus" : 297 207,68 euros
- 3) Le solde, majoré d'un prélèvement sur la réserve facultative de 50 894 938,60 euros, soit un montant total de 142 903 216,50 euros, au paiement du dividende net égal à 41,50 euros par action.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 21 avril 2005. La totalité est éligible à l'abattement de 50 % prévu à l'article 158-3-II du Code général des impôts. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant.

	2001	2002	2003
Dividende unitaire	32,20 €	29,98 €	35,00 €
Avoir fiscal	16,10 € ⁽¹⁾	14,99 € ⁽¹⁾	17,50 € ⁽¹⁾
Nombre d'actions ouvrant droit au dividende	3 224 339	3 240 028	3 331 632
Distribution totale	103,82 M€	97,13 M€	116,61 M€

⁽¹⁾ Pour les personnes physiques.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la décision prise par le conseil d'administration lors de sa réunion du 3 mars 2005 de coopter Madame Véronique Flachaire en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Étienne Longin, démissionnaire.

En conséquence, Madame Véronique Flachaire exercera ses fonctions pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2006 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la décision prise par le conseil d'administration lors de sa réunion du 3 mars 2005 de coopter Monsieur Jean-Yves Barnavon en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Gérard Brechet, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée.

HUITIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Yves Barnavon est arrivé à son terme, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Yves Barnavon pour trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Valroff est arrivé à son terme, renouvelle son mandat pour trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Éric Pradel est arrivé à son terme, renouvelle son mandat pour trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur François Thibault est arrivé à son terme, renouvelle son mandat pour trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Yves Chevillotte est arrivé à son terme et prenant acte de sa démission à compter de ce jour, décide de ne pas renouveler son mandat.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Dominique Chardon en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment des articles L.225-129 et L.225-129-2 :

- délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, les pouvoirs nécessaires pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à des augmentations de capital par émission d'actions nouvelles ;
- décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder quinze millions d'euros ;
- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le conseil pourra, si les souscriptions à titre irréductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, répartir à sa diligence les titres non souscrits ;
- donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :
 - déterminer les dates, délais et modalités d'émission,
 - fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
 - déterminer le mode de libération des actions,
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale

au dixième du nouveau capital après émission,
- effectuer toutes formalités nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts ;

- décide que la présente délégation est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L.225-129-2 et L.225-138 :

- délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions nouvelles ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, aux actions pouvant être émises en application de la présente résolution, en faveur de Crédit Agricole S.A. ;
- décide que le prix d'émission des actions qui seront émises dans le cadre de la présente délégation devra être égal à 739,96 euros ;
- décide qu'en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par l'émission d'actions nouvelles, est fixé à quinze (15) millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal de toute augmentation de capital qui sera effectuée en vertu de la quatorzième résolution de la présente Assemblée ;
- donne tout pouvoir au conseil d'administration avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi pour :
 - déterminer les dates, délais et modalités d'émission,
 - fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des actions à émettre,
 - déterminer le mode de libération des actions,

- sur sa seule décision, et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après émission,
- effectuer toutes formalités nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts ;
- fixe à dix-huit (18) mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation.

SEIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce et dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail, d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum d'un million d'euros par l'émission d'actions dont la souscription est réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise de la société ou à celui des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L.443-5 – alinéa 3 du Code du travail.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et, à cet effet :

- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- fixer les conditions éventuelles d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires ;
- déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement ou directement ;

- fixer, sur le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
- fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles ;
- constater la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital.

Cette autorisation comporte, au profit des salariés visés ci-dessus, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou des résolutions complémentaires.

Le conseil d'administration